

Conseil d'administration

Établissement public du Marais poitevin

Luçon, le 26 novembre 2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Établissement public
du Marais poitevin

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 04 juillet 2024

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture météorologique et hydraulique

Décisions budgétaires

- Budget rectificatif 2024 n°2 (délibération)
- Budget initial 2025 (délibération)
- Interventions (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Évaluation du CT Cadre 2020-2025 (délibération)
- Convention avec la Safer Nouvelle-Aquitaine (délibération)
- Animation des MAEC 2025 (délibération)
- Appels à projets des PAEC Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire 2025 (délibération)
- Convention annuelle 2025 d'animation Natura 2000 (délibération)

Fonctionnement de l'établissement

- Mise en place des bulletins de salaire dématérialisés (délibération)

Questions diverses

Calendrier des prochaines réunions



Adoption du procès verbal du CA du 04 juillet 2024



Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 04 juillet 2024

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture météorologique et hydraulique

Décisions budgétaires

- Budget rectificatif 2024 n°2 (délibération)
- Budget initial 2025 (délibération)
- Interventions (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Évaluation du CT Cadre 2020-2025 (délibération)
- Convention avec la Safer Nouvelle-Aquitaine (délibération)
- Animation des MAEC 2025 (délibération)
- Appels à projets des PAEC Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire 2025 (délibération)
- Convention annuelle 2025 d'animation Natura 2000 (délibération)

Fonctionnement de l'établissement

- Mise en place des bulletins de salaire dématérialisés (délibération)

Questions diverses

Calendrier des prochaines réunions



Actualités de l'établissement



Renouvellement de l'équipe – Organisation

Direction



Pôle
Gestion quantitative



Pôle
Support

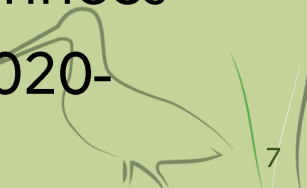


Pôle
Biodiversité



Dossiers d'attention du 2nd semestre 2024 :

- **Contentieux AUP2** : analyse et exécution du jugement du 09 juillet ; contribution aux procédures d'appel et de sursis à exécution ; suivi des démarches de tierce opposition et d'interventions volontaires ; gestion de la campagne et préparation du PAR 2025
- Participation aux **études HMUC**, aux démarches de **PTGE** et aux instances de **CLE**
- Évolution de **l'observatoire des pratiques agricoles** : refonte et évolution de l'outil
- Gestion de **l'observatoire des sources** : coordination des observateurs, évolution de l'outil de collecte, réflexion engagée pour la valorisation des données
- Préparation du **bilan évaluatif du CT cadre 2020-2025**



Dossiers d'attention du 2nd semestre 2024 :

- Poursuite des travaux sur les **règles de gestion de l'eau sur Bazoin et Carreau d'Or** : identification de projets de fuseaux de gestion
- Gestion APPB des marais de **Nuillé-Anais et règlement d'eau du Curé** : méthodologie de suivi agricole et programmation des suivis floristiques
- Préparation des **projets agroenvironnementaux et climatiques** (PAEC) du Marais poitevin et du Copil MAEC
- Animation et **opérations foncières**
- Bancarisation normalisée des données de **qualité de l'eau**
- **Mise à jour des atlas échelles et sondes** par bassin versant (et couches SIG associées)
- **Communication** : vulgarisation des résultats du suivi-évaluation de la biodiversité ; mise à jour du site Internet



Interventions EPMP dans le cadre de visites et voyages d'étude :

- Voyage découverte de la nouvelle promotion de BTS GPN du lycée Nature, le 26 septembre, sur la communauté de communes Vendée Sèvre Autizes.
- Formation de doctorants du programme Tetrae de l'Inrae, le 02 octobre, à Luçon.
- Journée découverte du fonctionnement hydraulique du Marais poitevin (bassin du Lay) pour les élus du PNR, le 19 octobre.
- *À venir : voyage d'étude des élèves ingénieurs en 3^e année « Ingénierie de l'environnement eau, déchets, aménagements durables » (IDEA), le 27 novembre.*



Quelques dossiers « en souffrance » :

- Plan d'action pour la généralisation de la télérelève
- Réflexion pour améliorer le partage de l'eau
- Observatoire des prairies (suivis floristiques, valeur fourragère, pratiques agricoles)

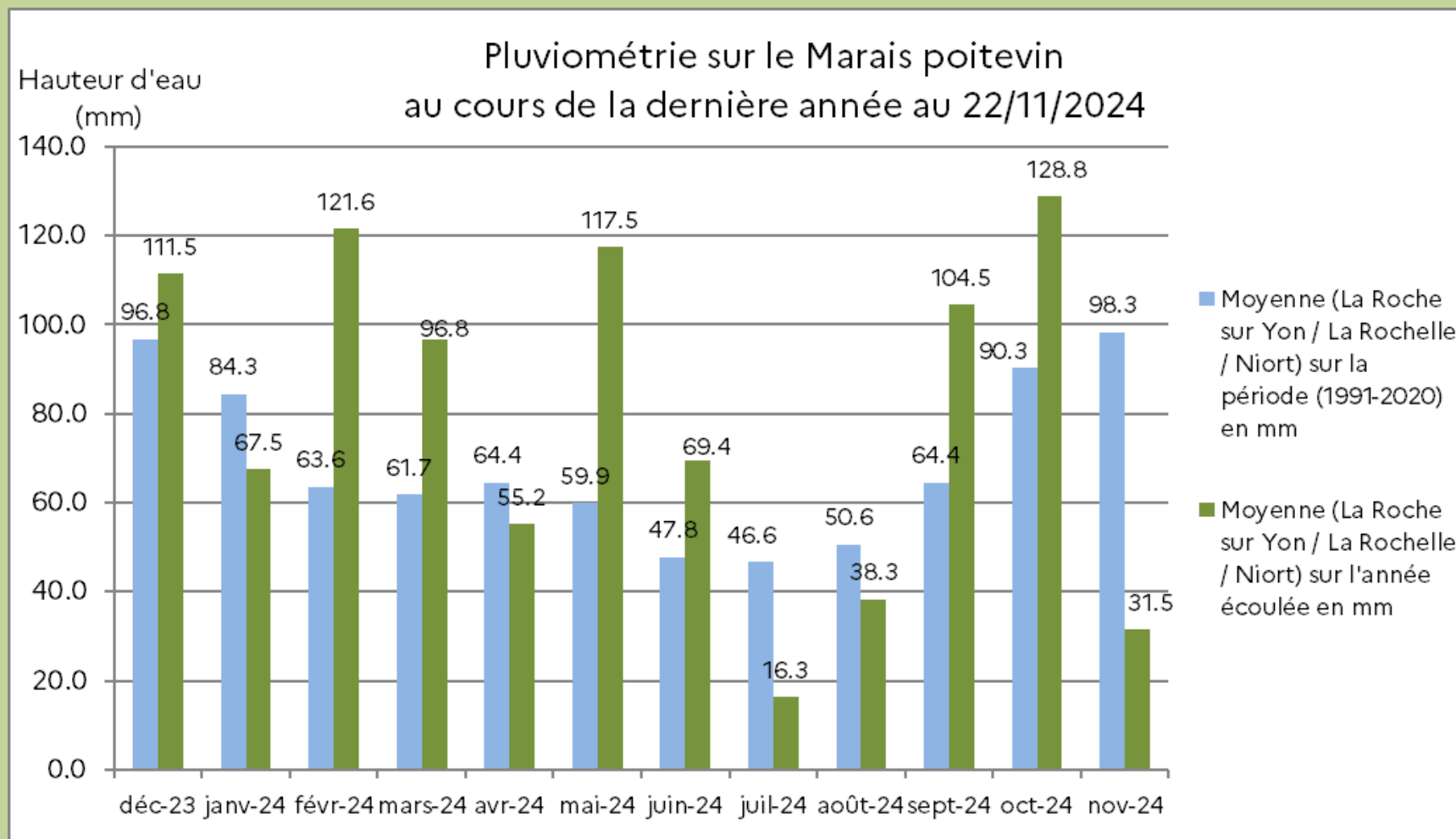


Conjoncture météorologique et hydraulique



Contexte climatique : pluviométrie (mm)

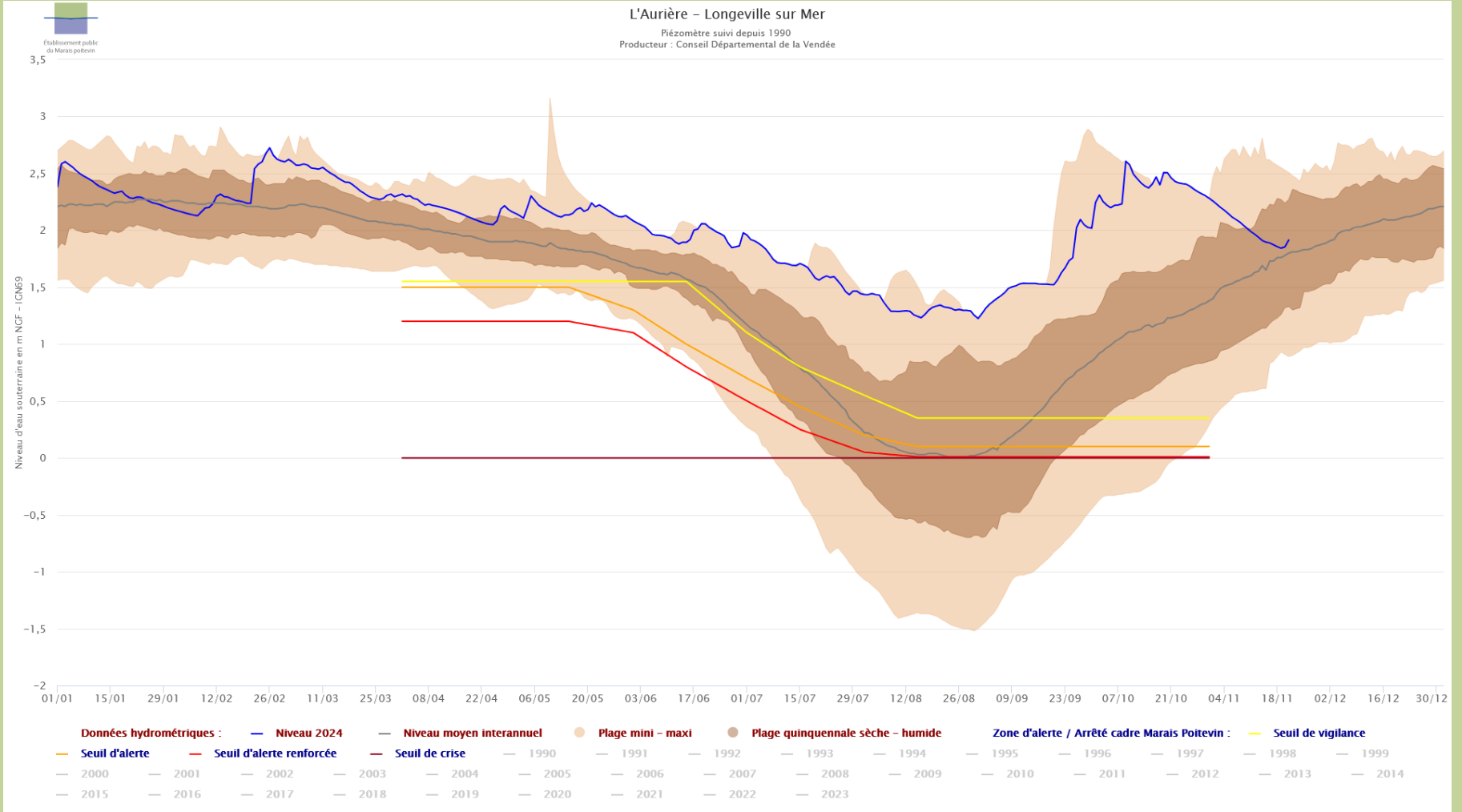
Source : Météo France



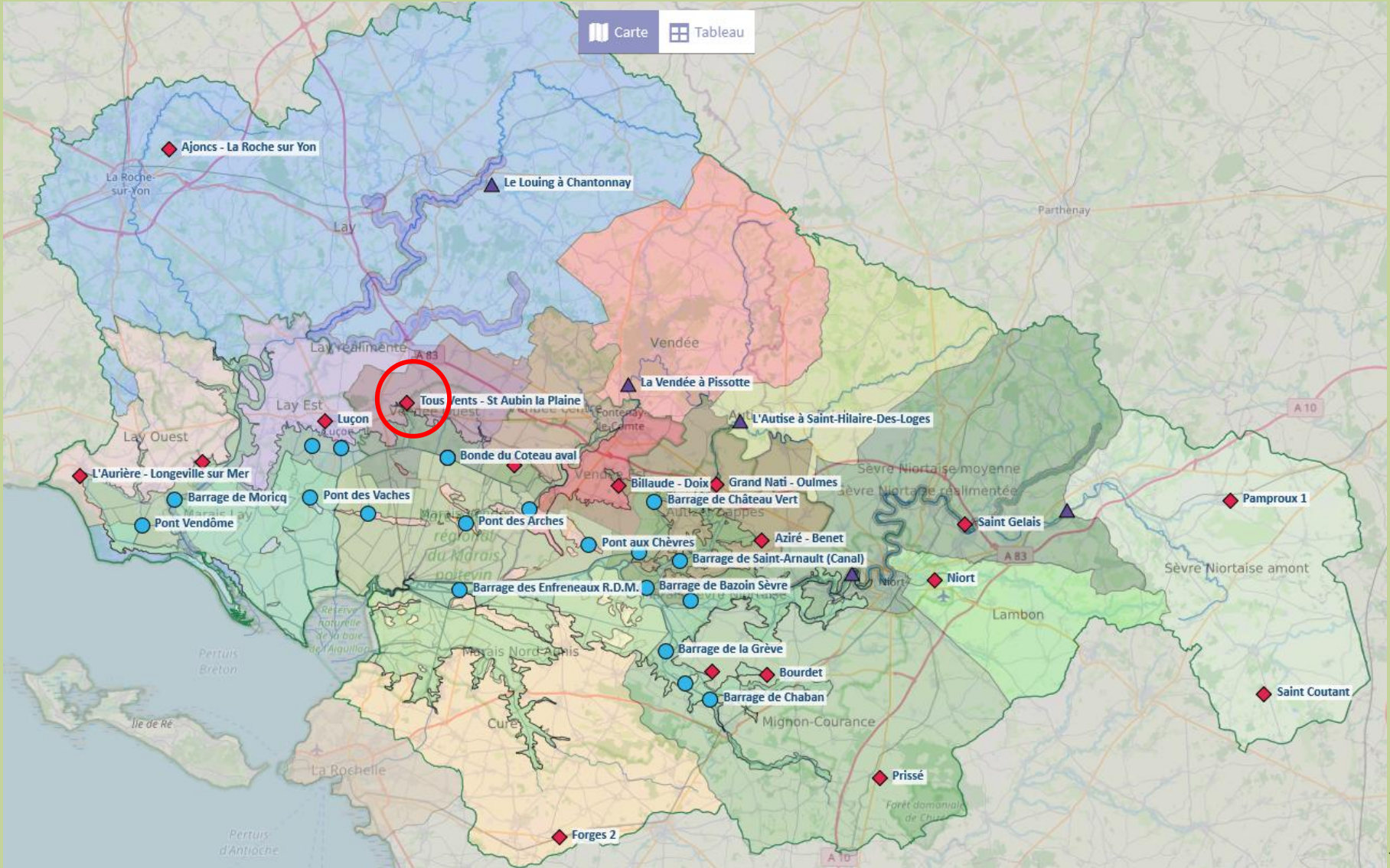
Contexte hydrogéologique

Longeville (85) – Dogger

Source : SIEMP – CD85

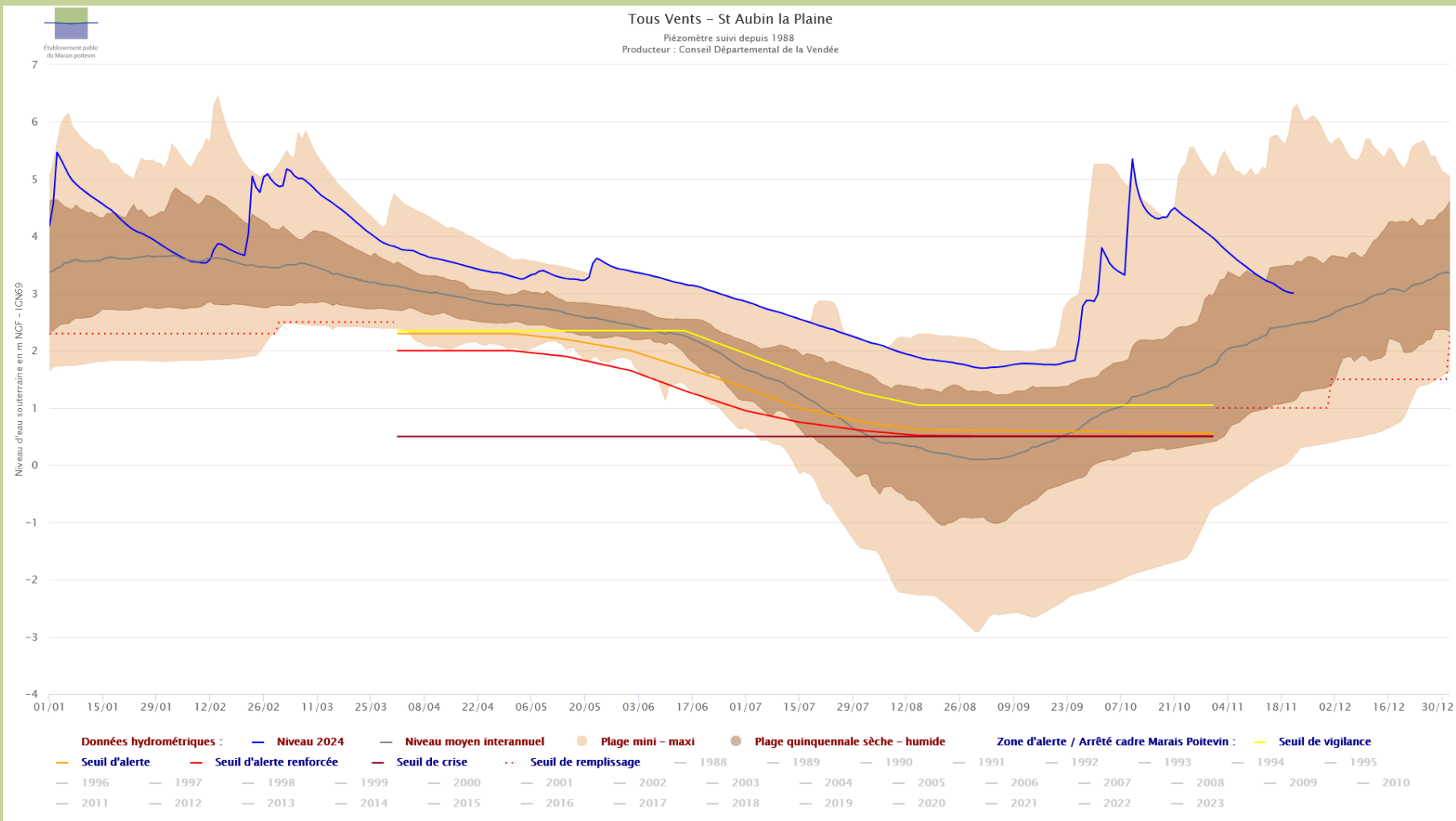


Contexte hydrogéologique Localisation des piézomètres

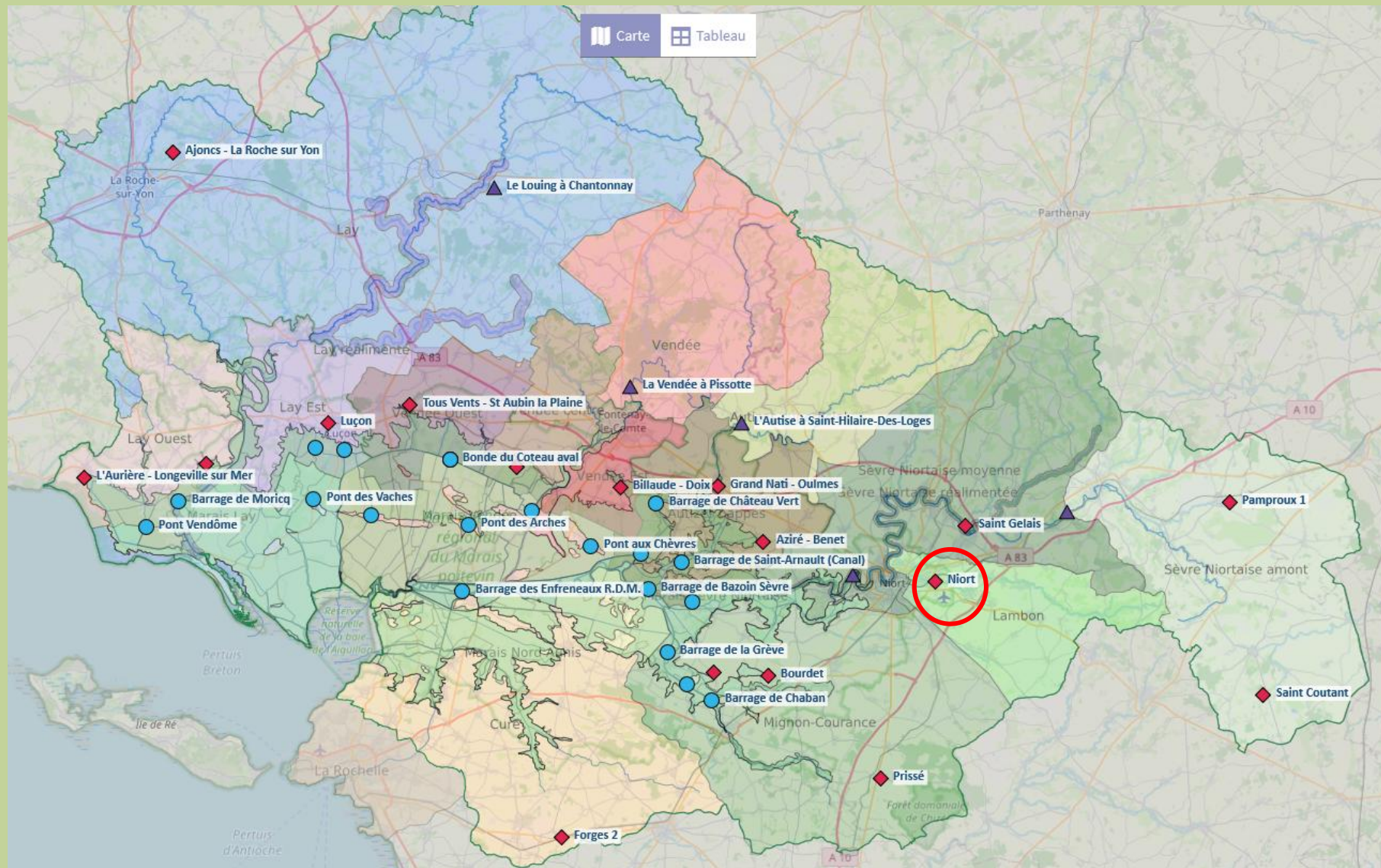


Contexte hydrogéologique Saint-Aubin-la-Plaine (85) – Dogger

Source : SIEMP – CD85



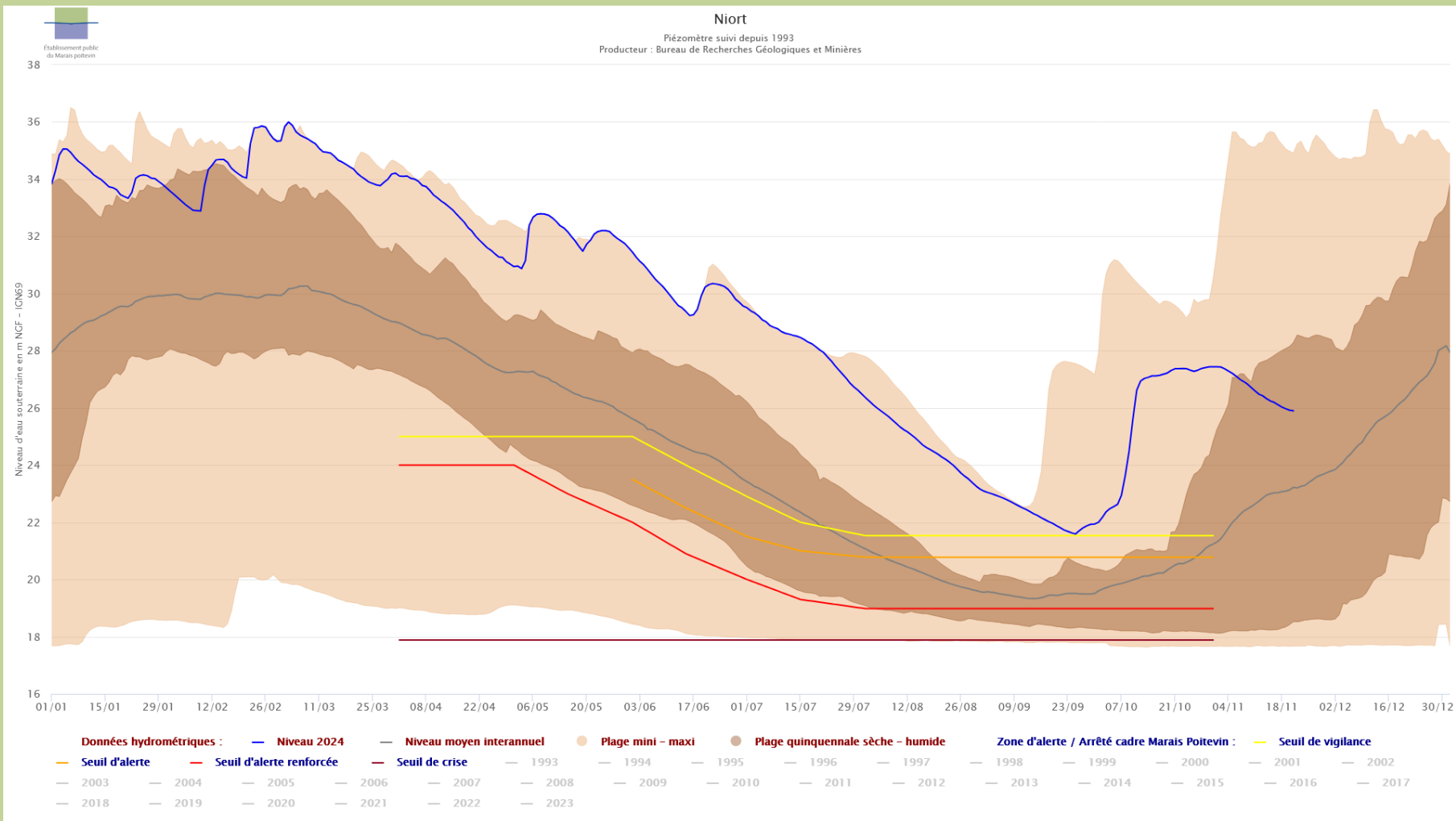
Contexte hydrogéologique Localisation des piézomètres



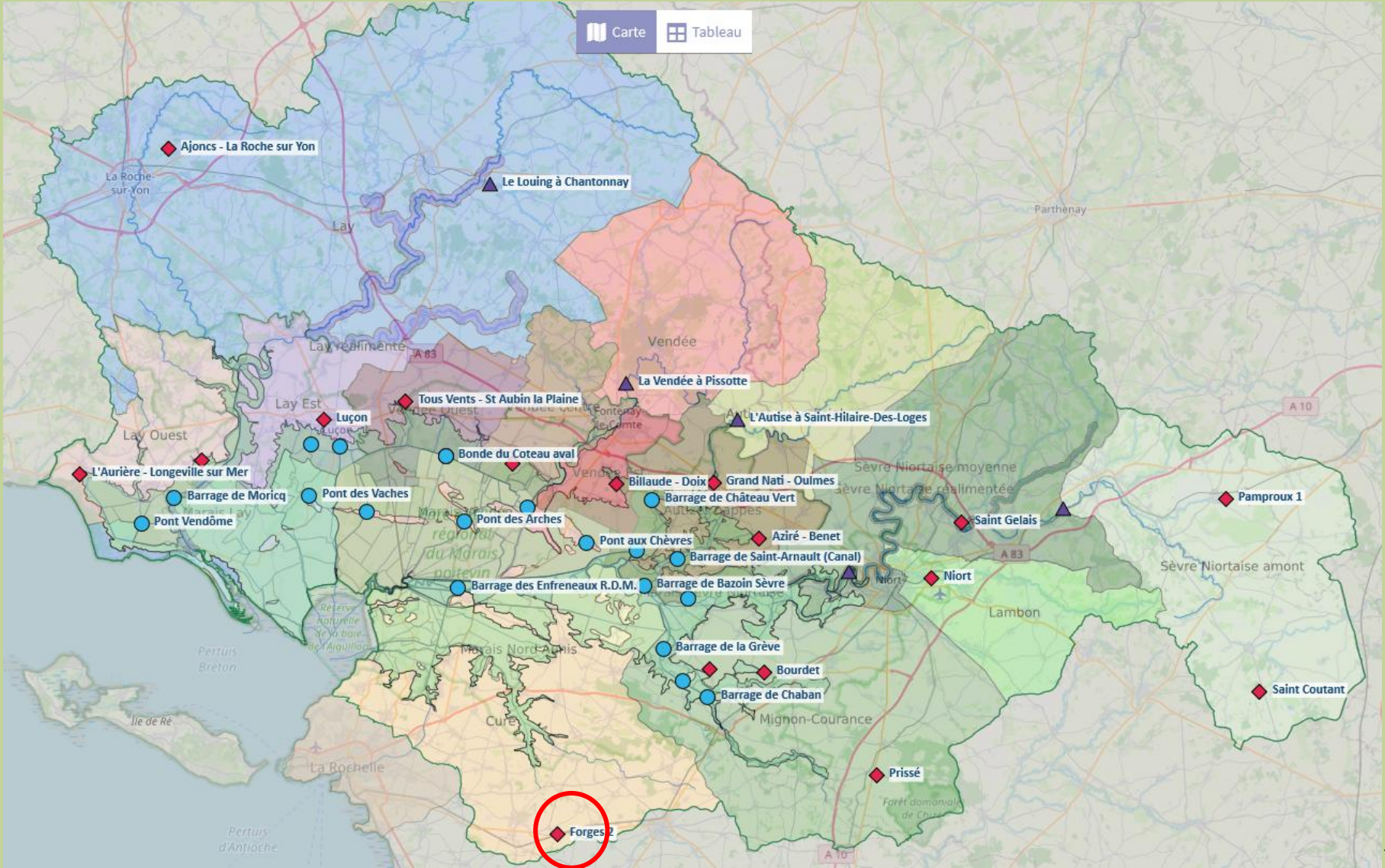
Contexte hydrogéologique

Niort (79) – Lias

Source : SIEMP – BRGM



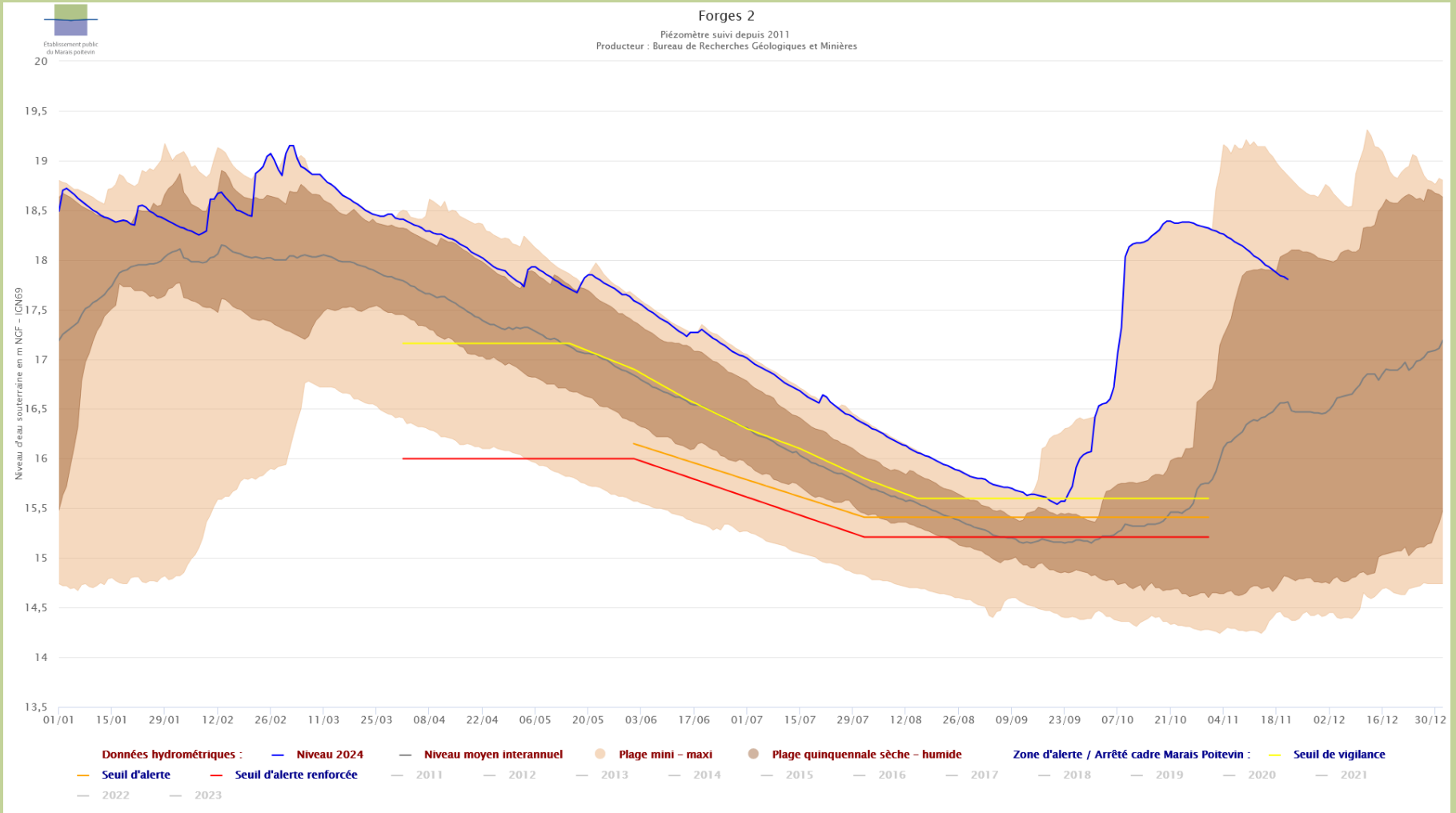
Contexte hydrogéologique Localisation des piézomètres



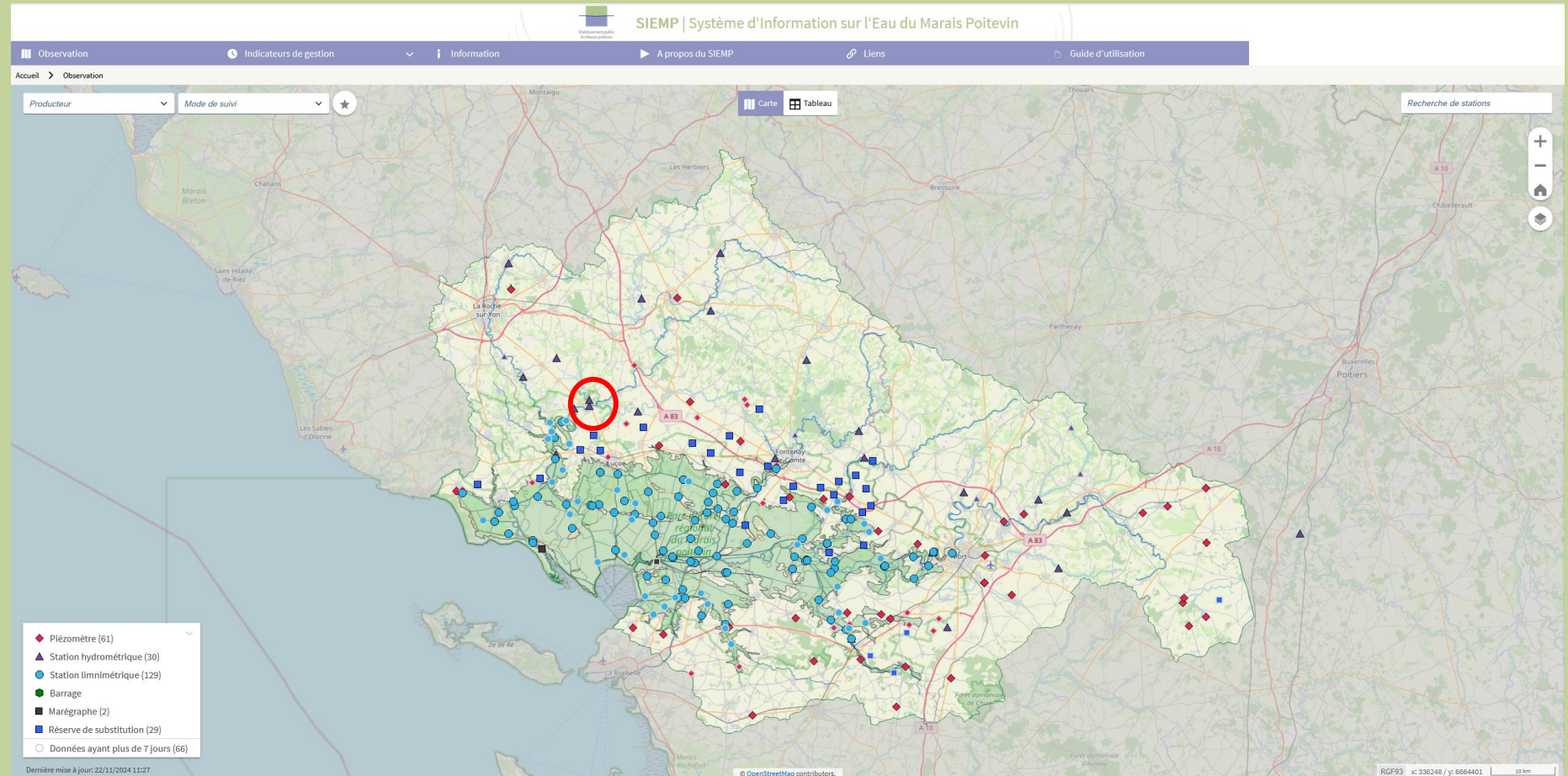
Contexte hydrogéologique

Forges (17) – Malm

Source : SIEMP – BRGM



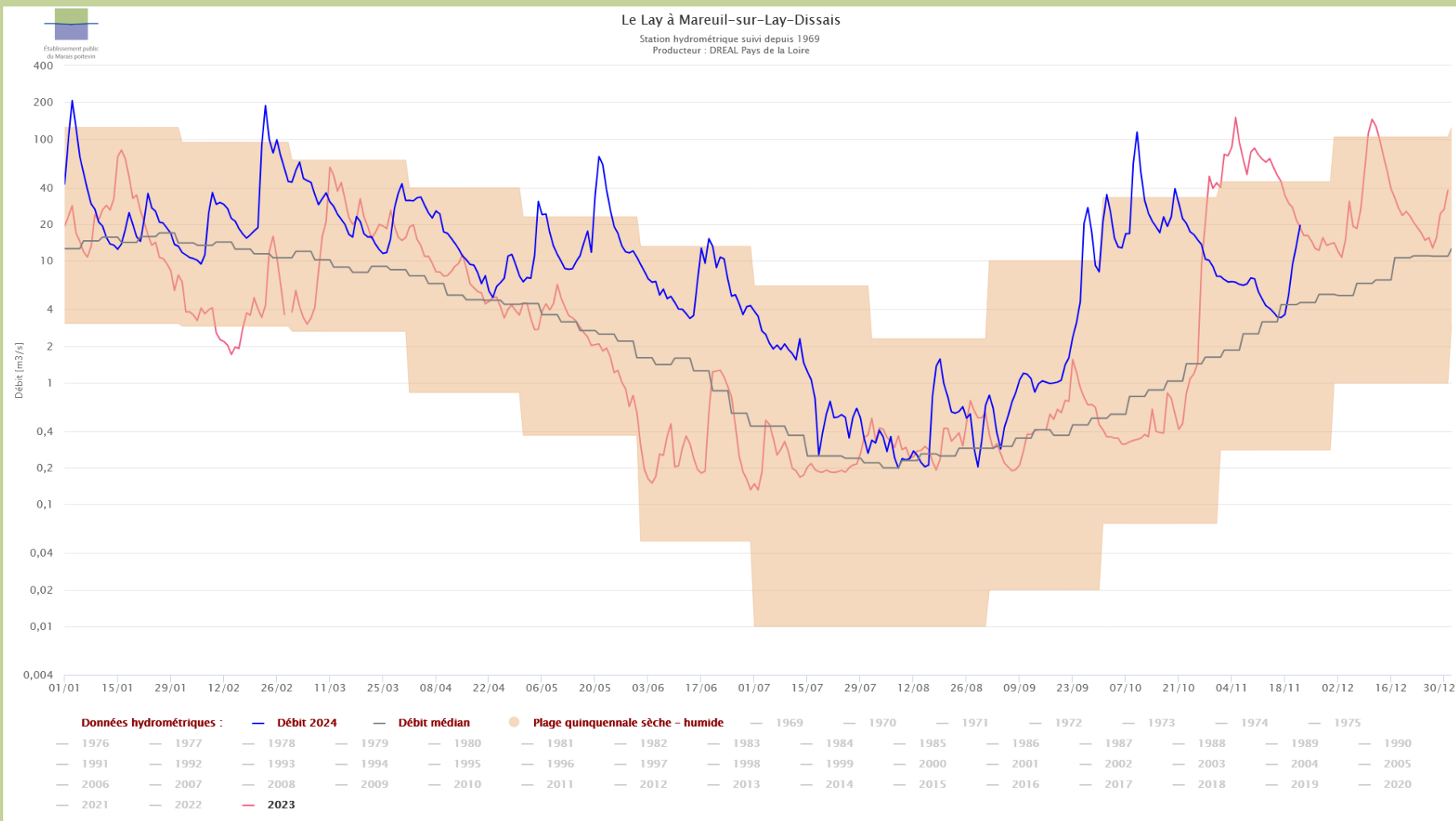
Contexte hydraulique : localisation des stations hydrométriques



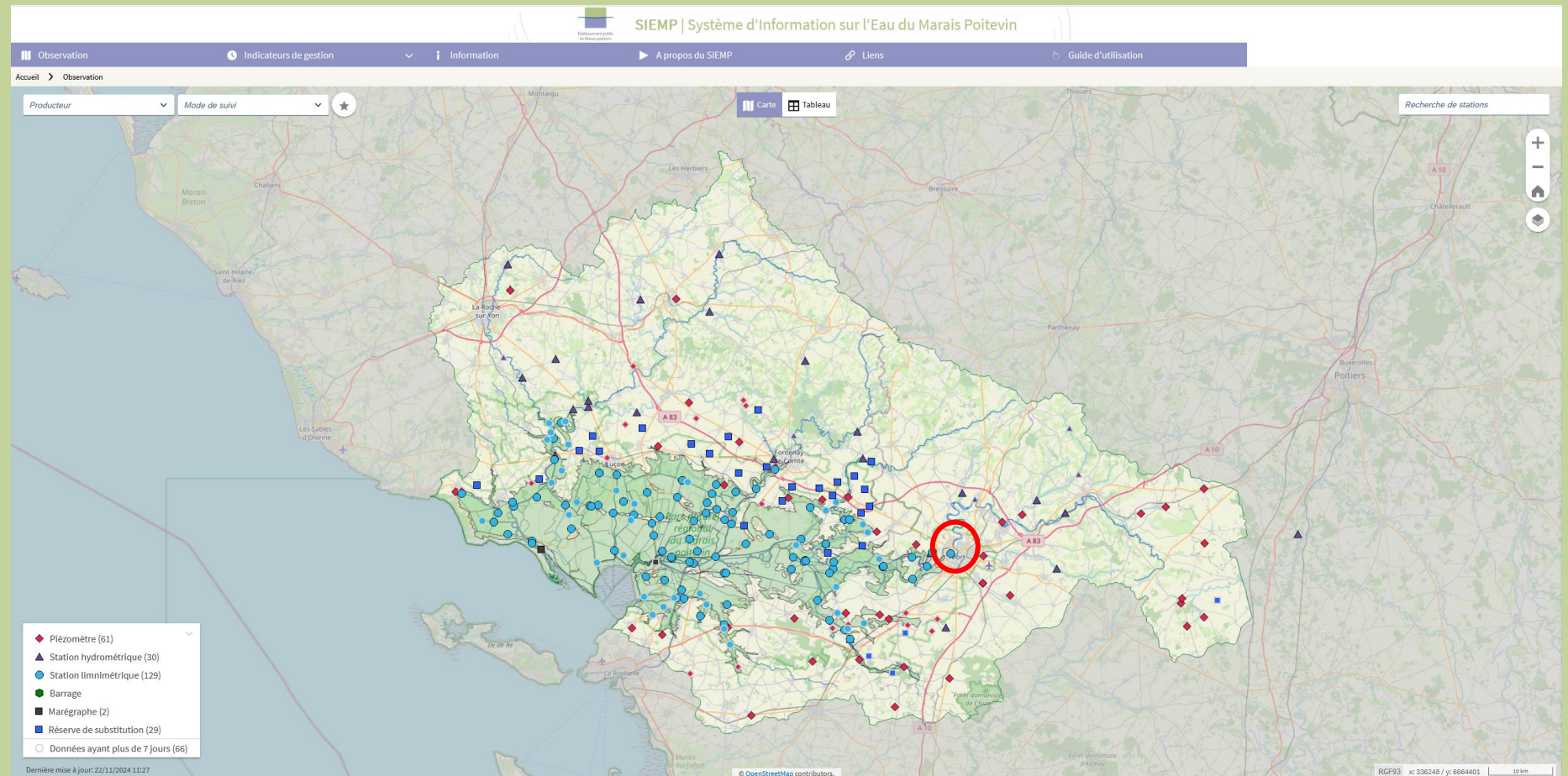
Contexte hydraulique

Le Lay – Mareuil-sur-Lay-Dissais (85)

Source : SIEMP – DREAL PdL



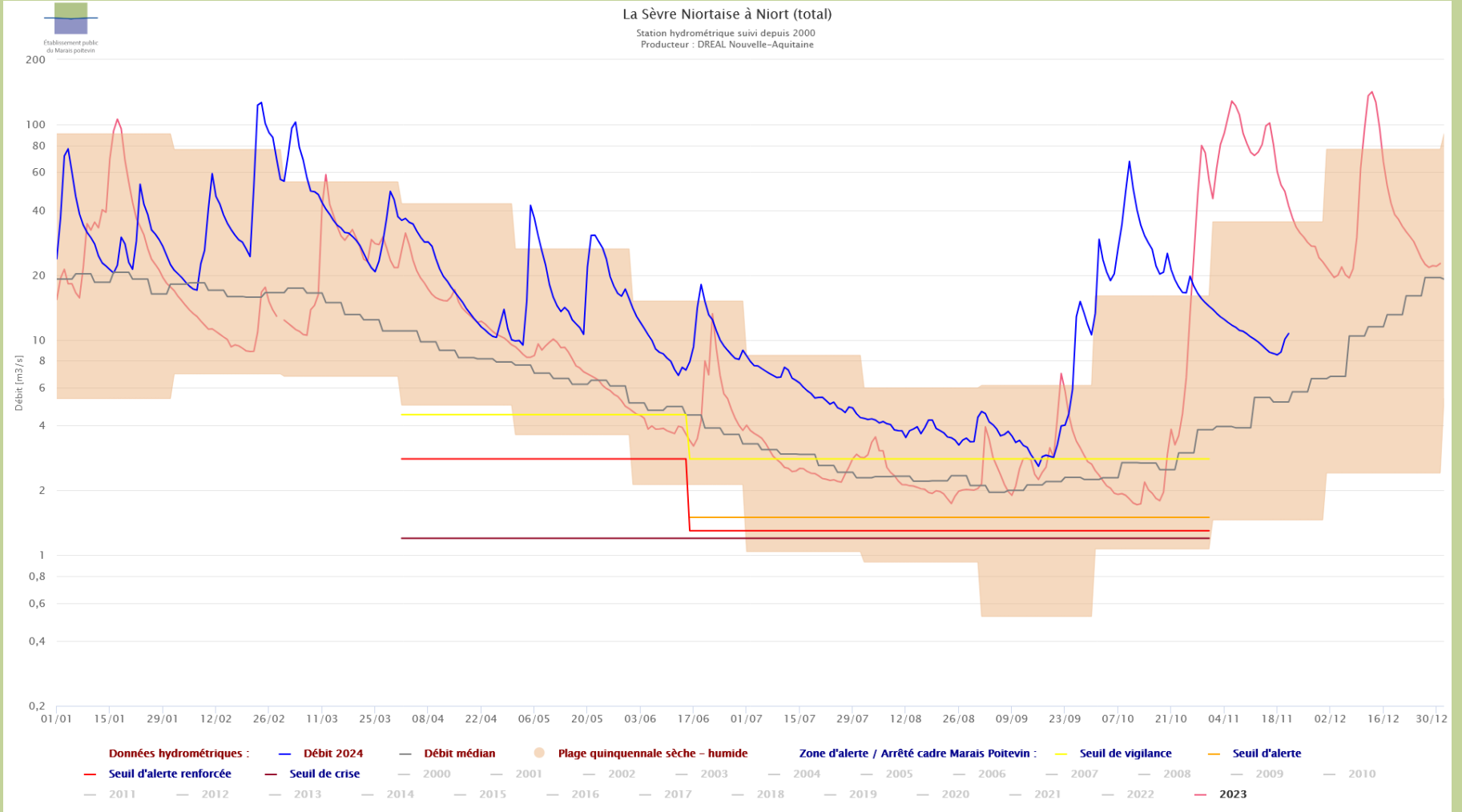
Contexte hydraulique : localisation des stations hydrométriques



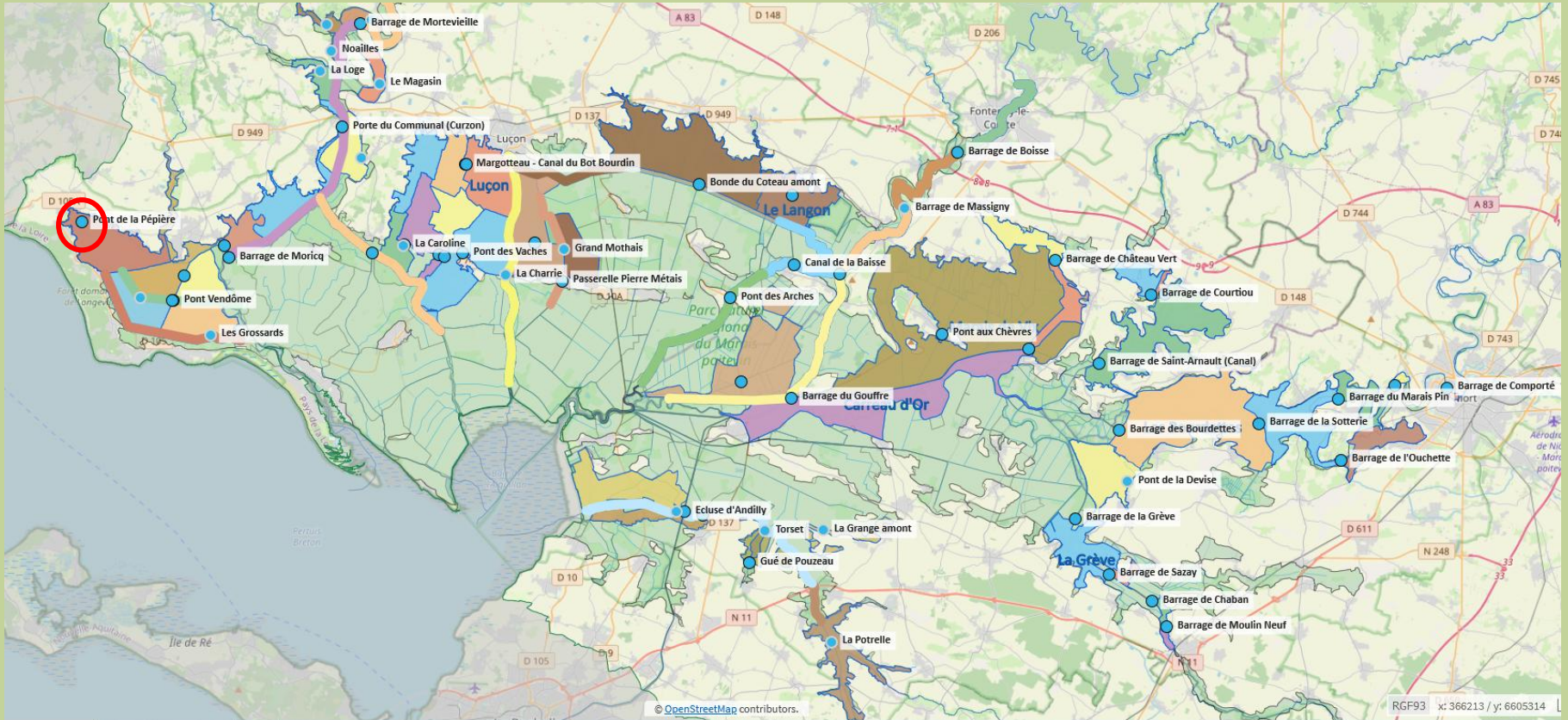
Contexte hydraulique

La Sèvre Niortaise à Niort (total) – Niort (79)

Source : SIEMP – DREAL NA



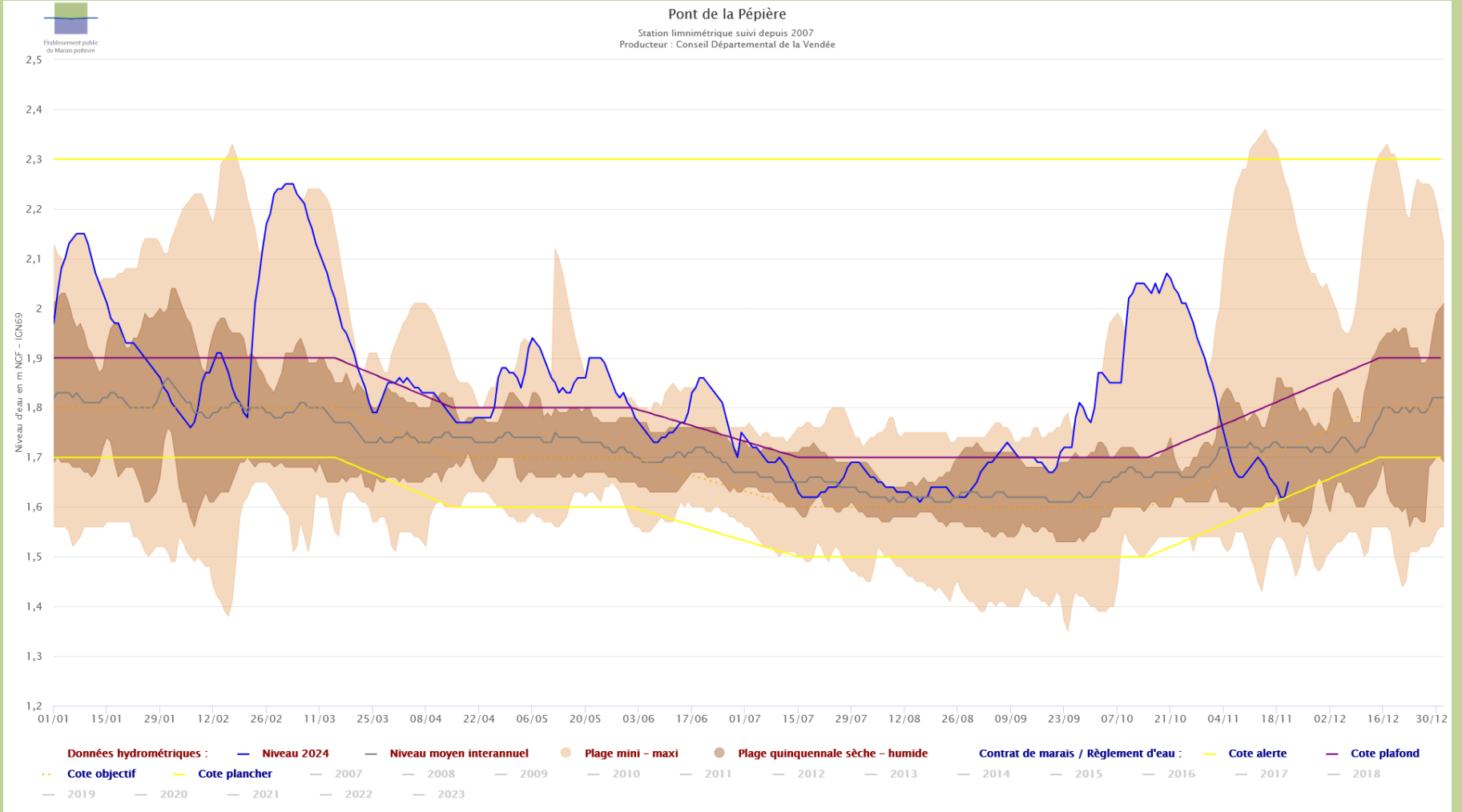
Contexte hydraulique : localisation des limnigraphes dans la zone humide



Contexte hydraulique des marais

Pont de la Pépière – Longeville

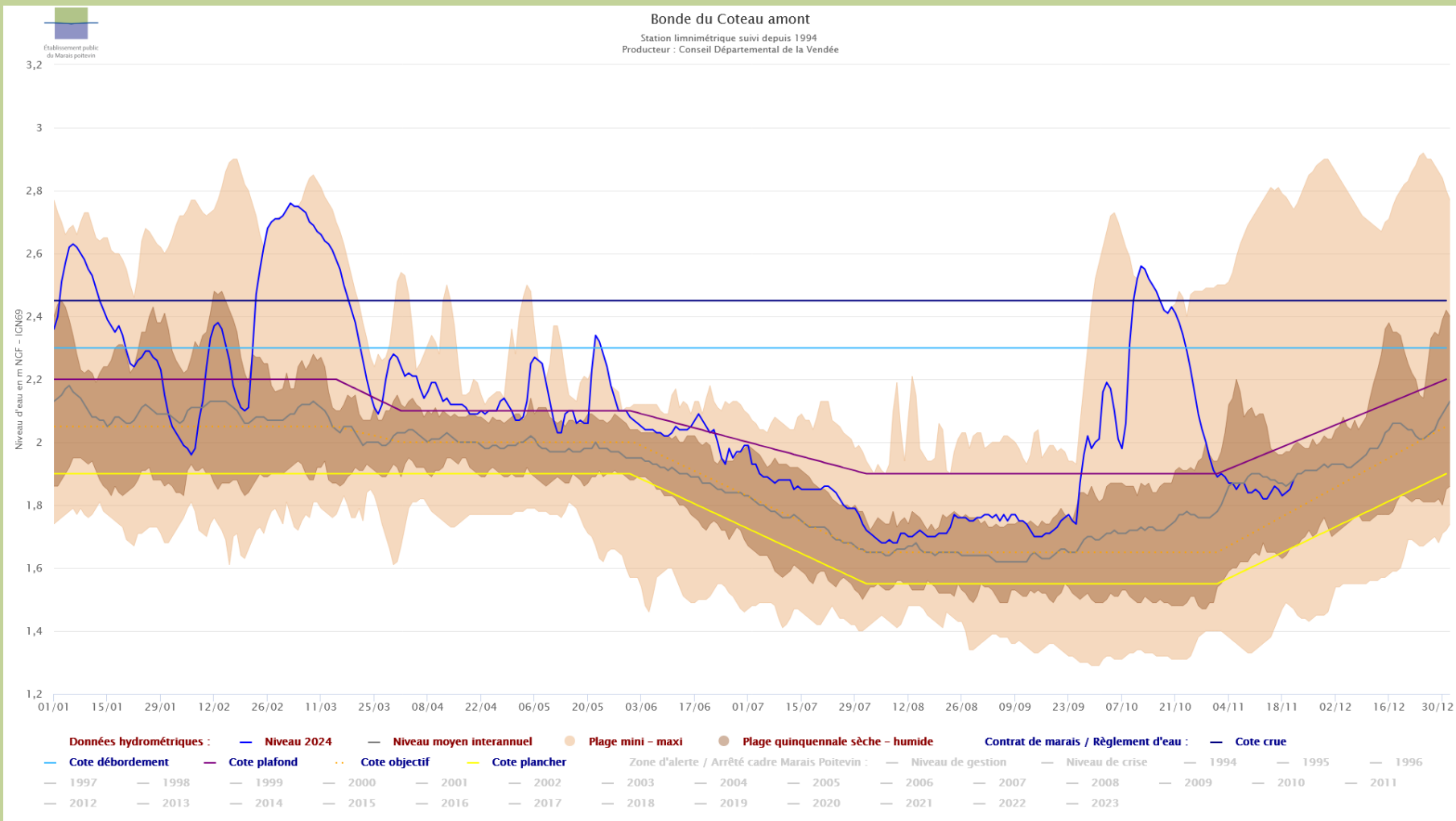
Source : SIEMP – CD85



Contexte hydraulique des marais

Bonde du Coteau amont – Chaillé-les-Marais

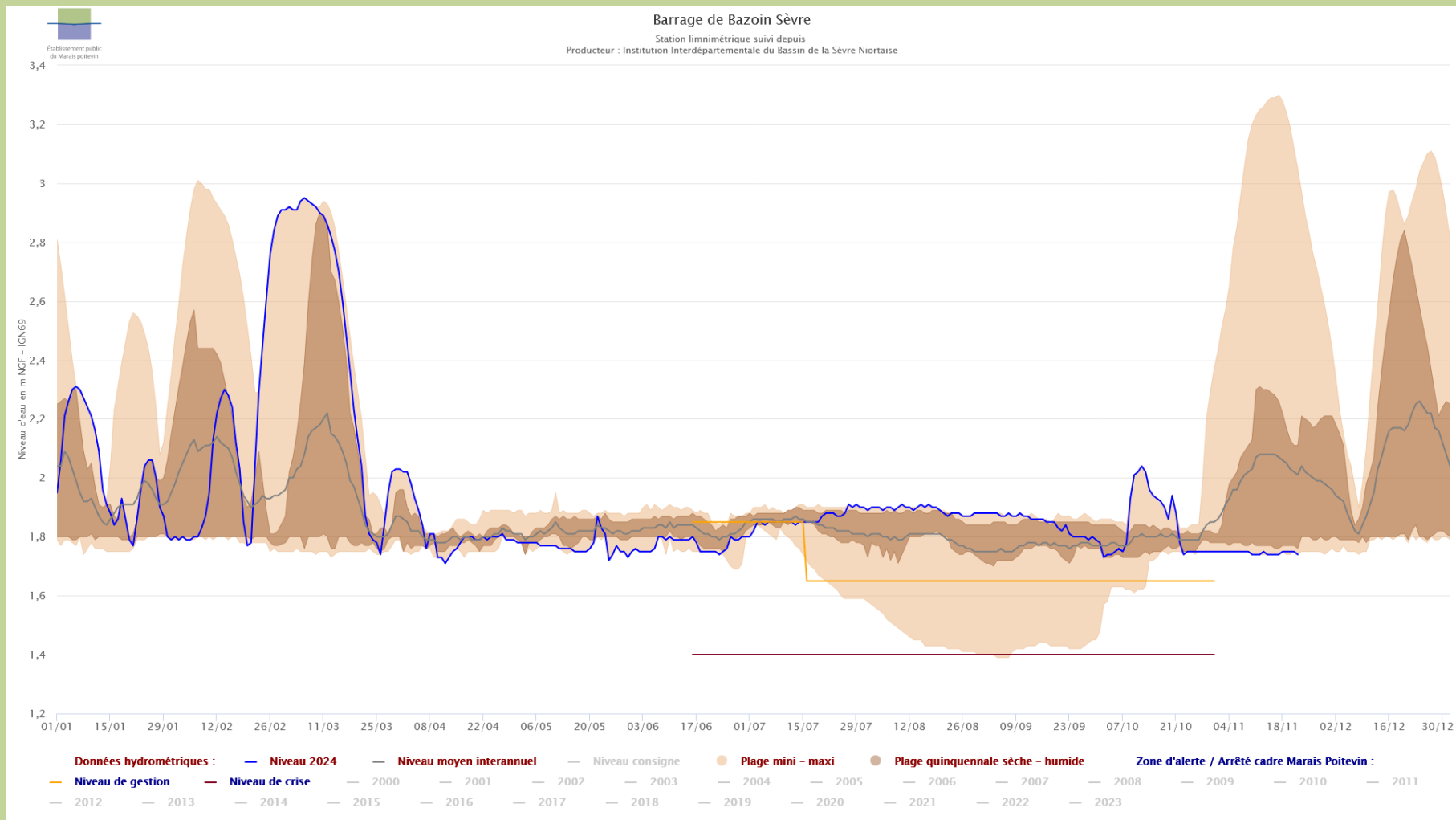
Source : SIEMP – CD85



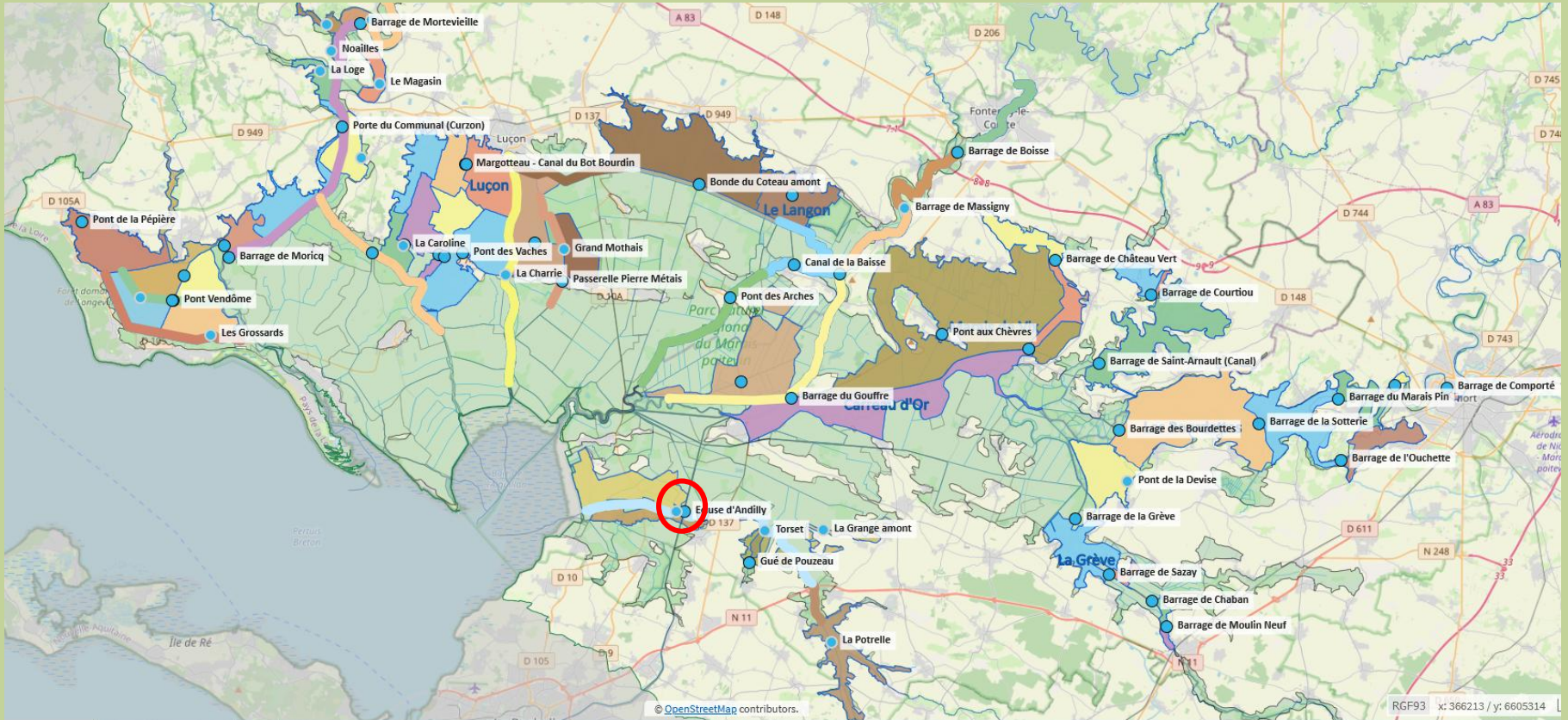
Contexte hydraulique des marais

Bazoin Sèvre – Damvix

Source : SIEMP – IIBSN



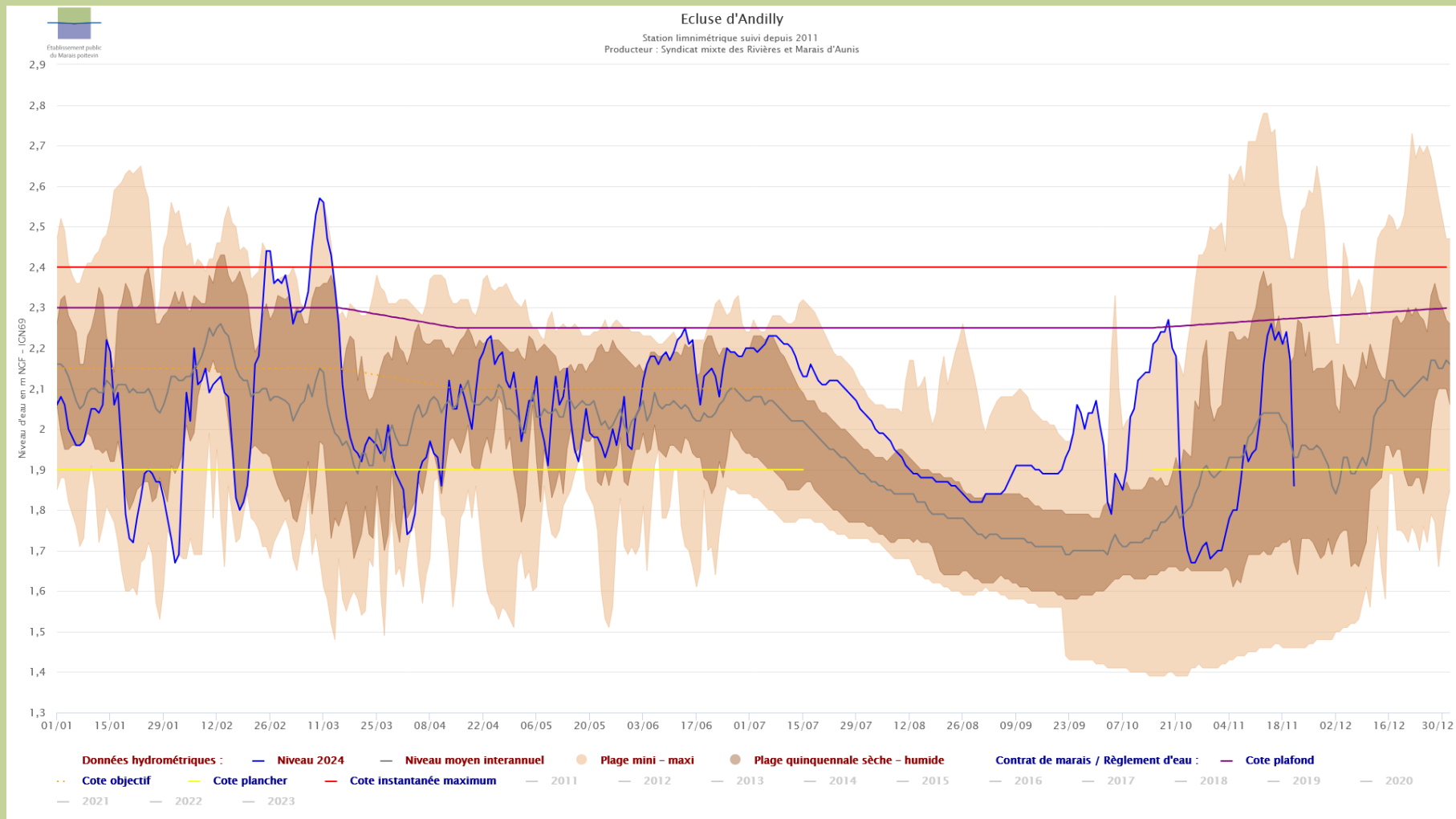
Contexte hydraulique : localisation des limnigraphes dans la zone humide



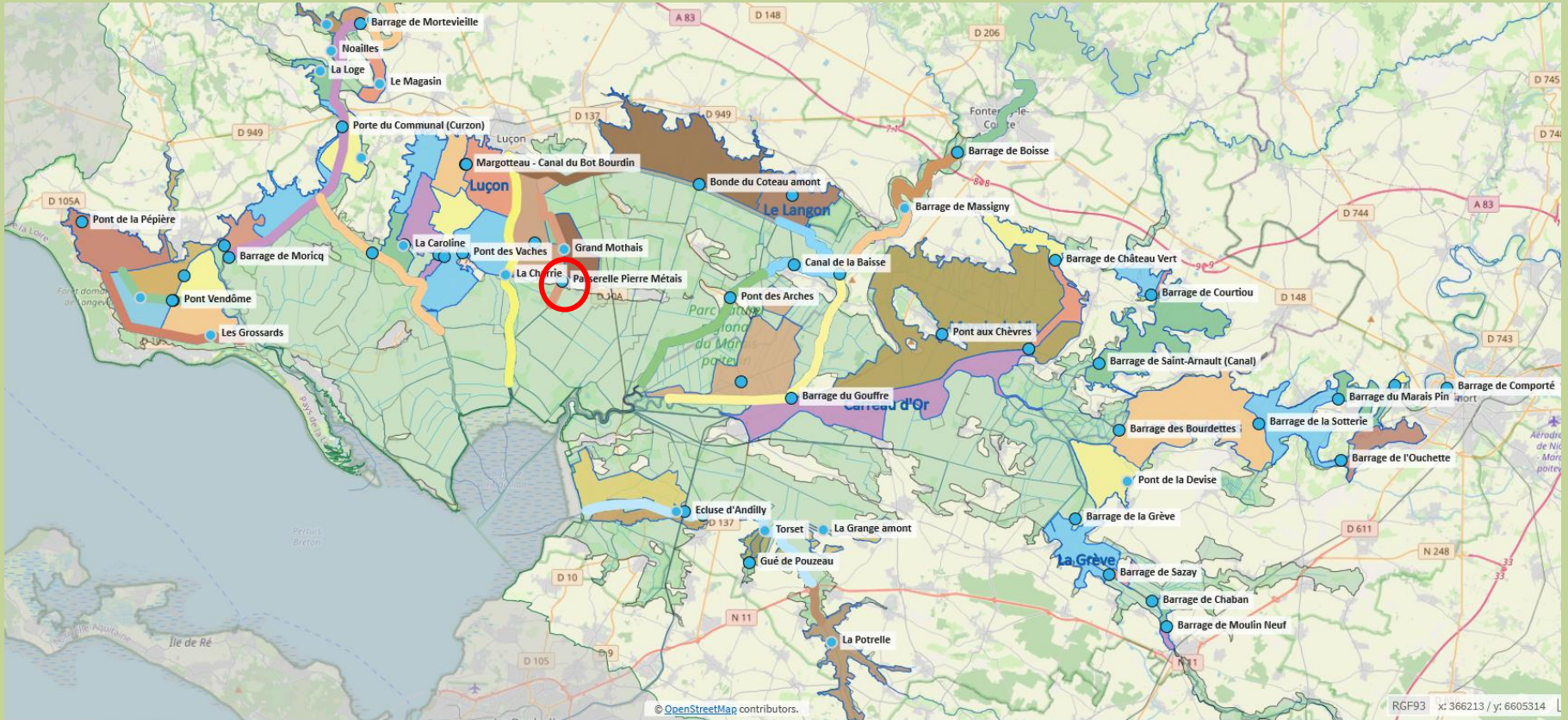
Contexte hydraulique des marais

Ecluse d'Andilly – Andilly

Source : SIEMP – SYRIMA



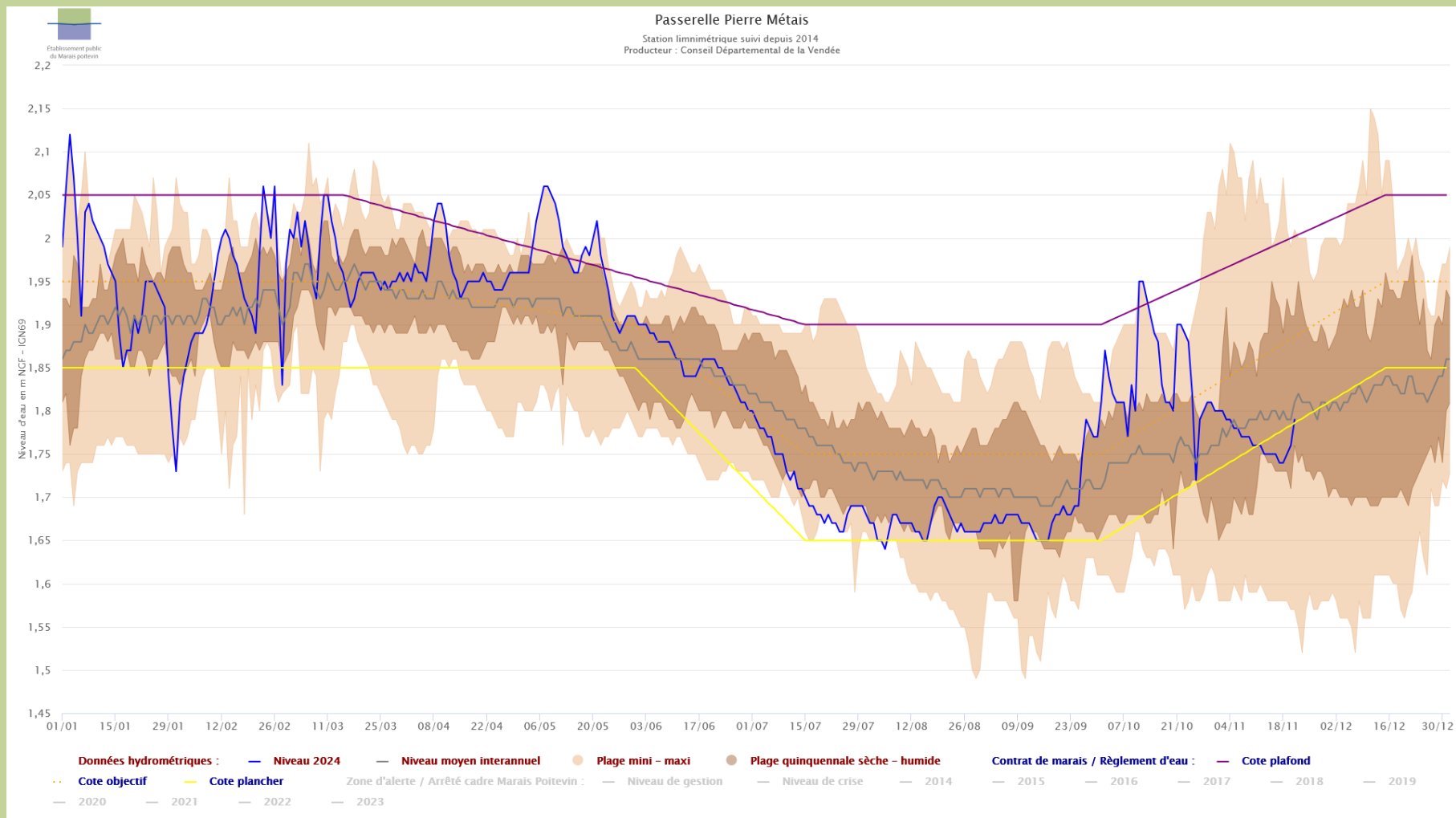
Contexte hydraulique : localisation des limnigraphes dans la zone humide



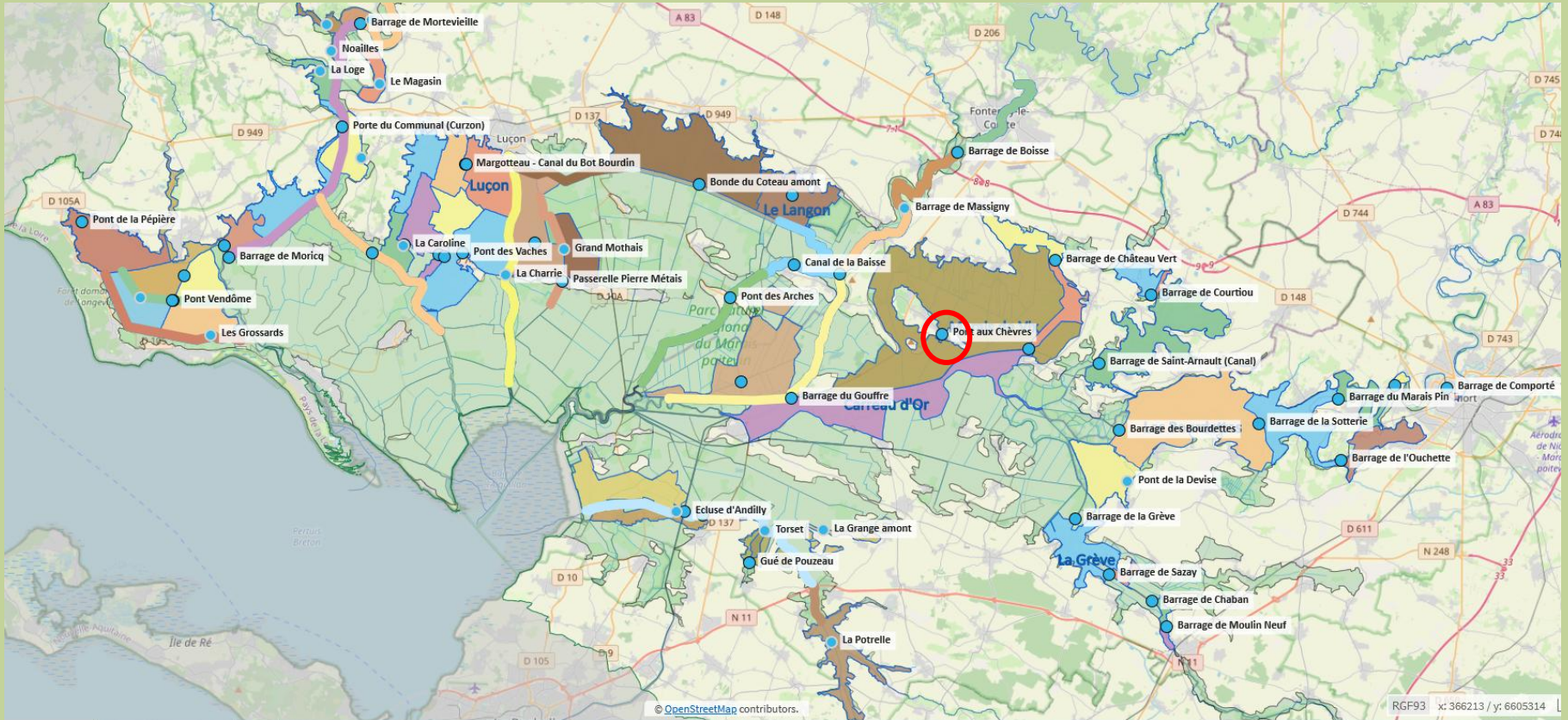
Contexte hydraulique des marais

Passerelle Pierre Métais – Champagné-les-Marais

Source : SIEMP – CD85



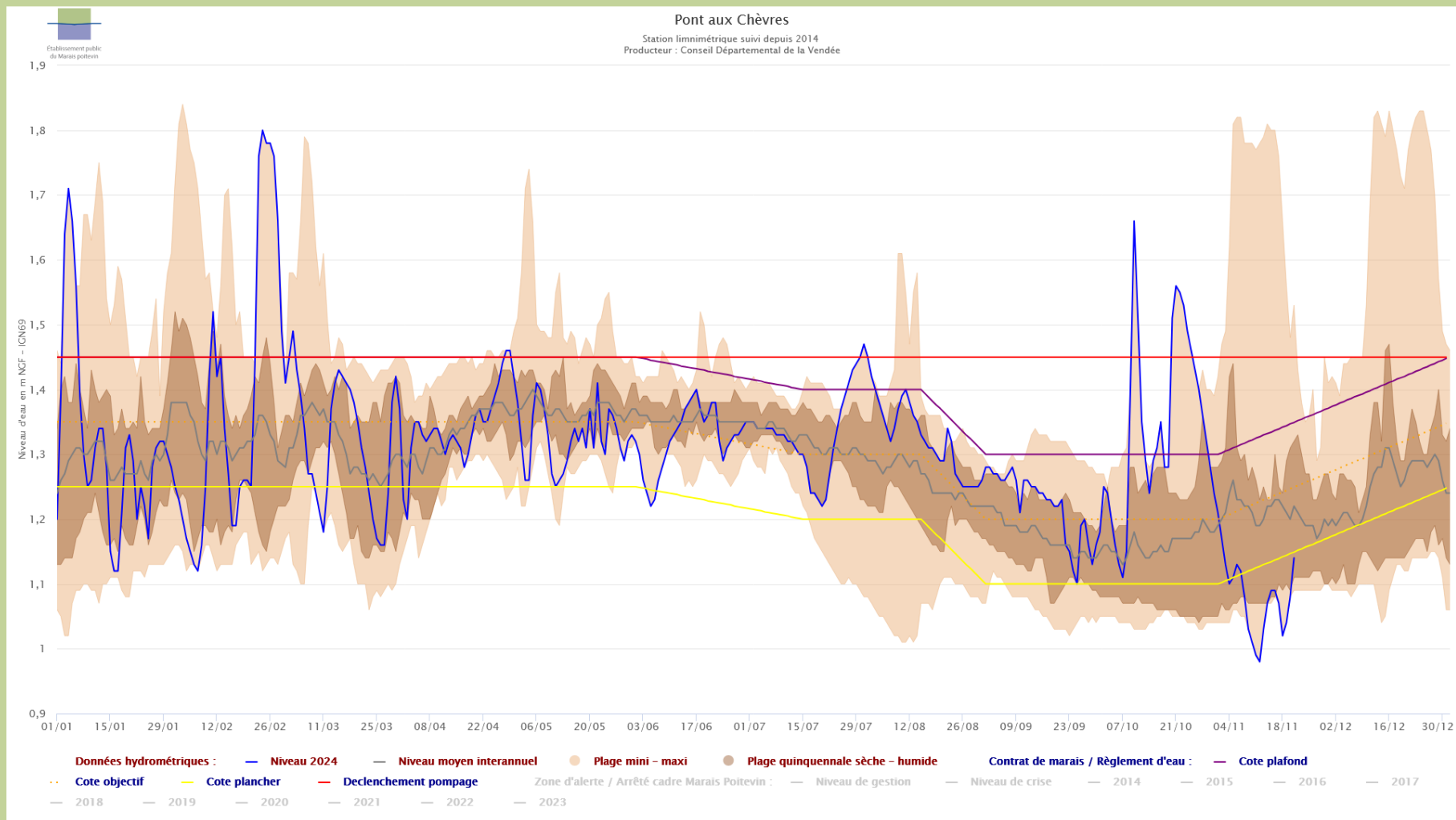
Contexte hydraulique : localisation des limnigraphes dans la zone humide



Contexte hydraulique des marais

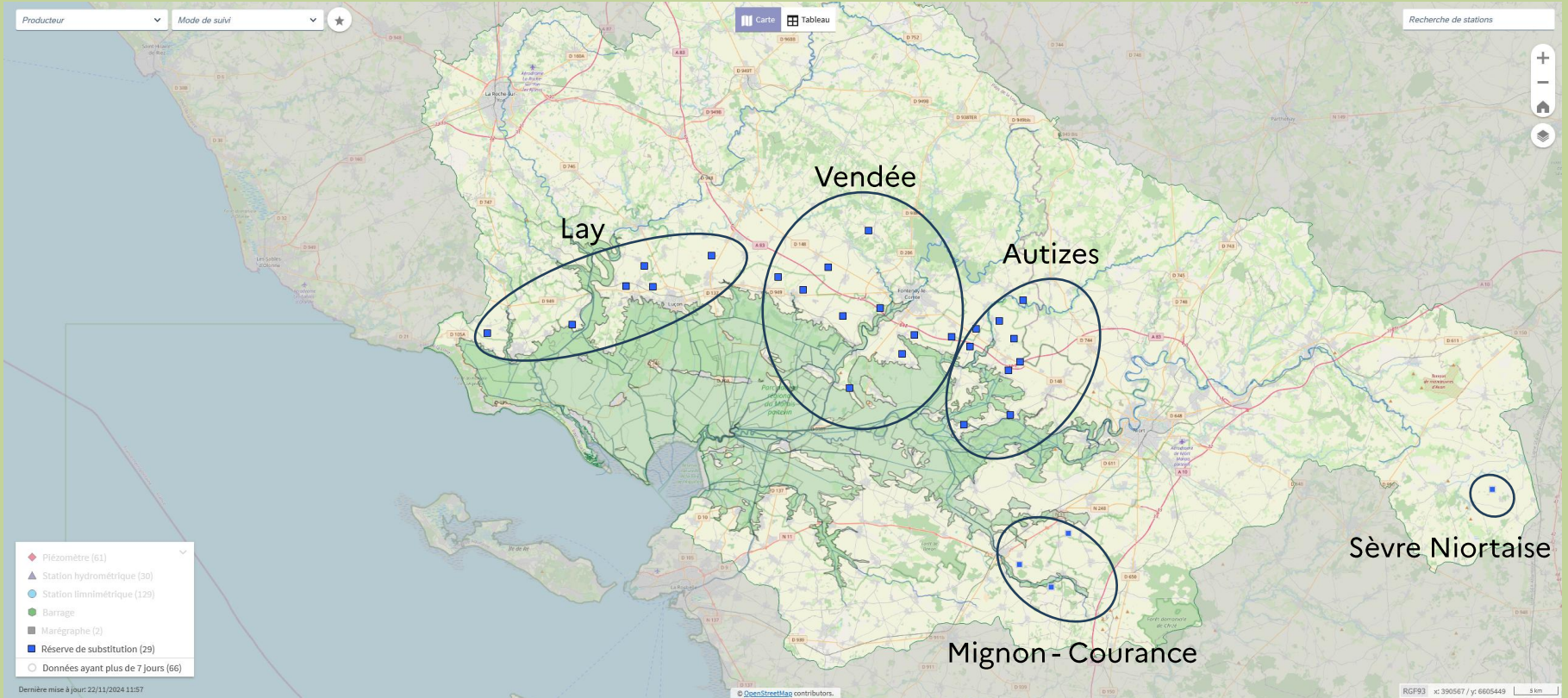
Pont aux Chèvres – Vix

Source : SIEMP – CD85



Réserves de substitution

Source : SMLB / SMVSA / CACG / Coop de l'eau 79



Réserves de substitution

Source : SML / SMVSA / CACG / Coop de l'eau 79

Secteur	Nombre de retenues	Volume stocké (m ³)	Volume utile (m ³)	Taux de remplissage (%)
Lay	5	1 385 210	2 460 000	56
Vendée	10	2 240 990	5 510 000	40
Autizes	10	1 720 495	3 200 000	54
Mignon Courance	3	79 500	630 000	13
Sèvre niortaise	1	77 000	627 936	12

Contexte barrages

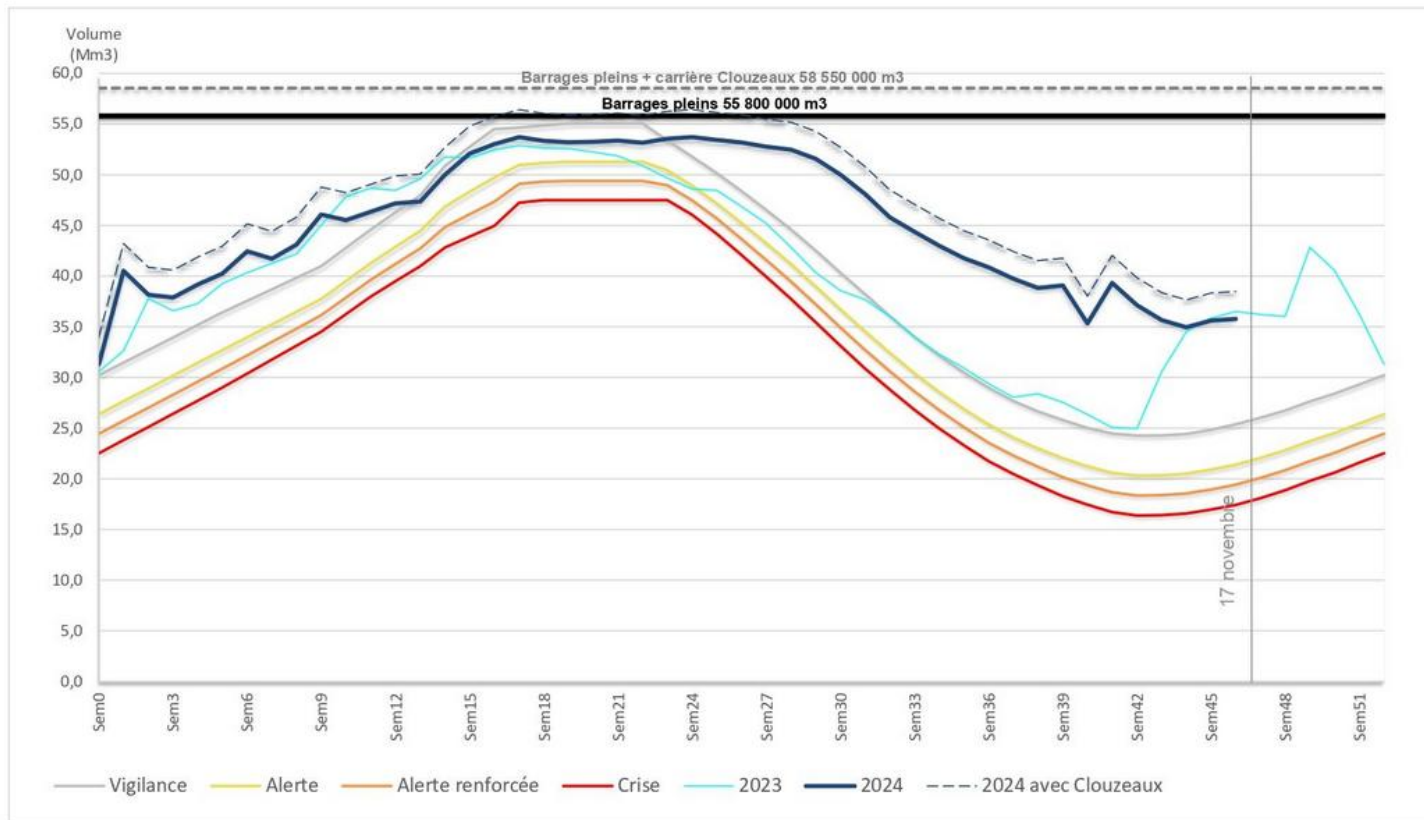
Source : Vendée Eau / SPL Touche Poupard

Secteur	Nombre de retenues	Volume stocké (M m ³)	Volume total (M m ³)	Taux de remplissage (%)
Lay	6	19,97	27,5	73
Vendée	3	6,64	14,3	46
Sèvre niortaise	1	12,97	15,1	86

Contexte barrages

Source : Vendée Eau / SPL Touche Poupard

Volumes stockés dans l'ensemble des barrages de Vendée Eau



Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 04 juillet 2024

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture météorologique et hydraulique

Décisions budgétaires

- Budget rectificatif 2024 n°2 (délibération)
- Budget initial 2025 (délibération)
- Interventions (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Évaluation du CT Cadre 2020-2025 (délibération)
- Convention avec la Safer Nouvelle-Aquitaine (délibération)
- Animation des MAEC 2025 (délibération)
- Appels à projets des PAEC Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire 2025 (délibération)
- Convention annuelle 2025 d'animation Natura 2000 (délibération)

Fonctionnement de l'établissement

- Mise en place des bulletins de salaire dématérialisés (délibération)

Questions diverses

Calendrier des prochaines réunions



Budget rectificatif 2024 n°2



Tableau 2 : autorisations budgétaires

Dépenses

DEPENSES								
	Montants Compte financier 2023		Montants Budget rectificatif n°1		Montants Budget rectificatif n°2		Ecart entre le BR n°2 et le BR n°1	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	675 388,37	675 388,37	720 000,00	720 000,00	694 000,00	694 000,00	26 000,00	26 000,00
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	79 712,42	79 712,42	100 000,00	100 000,00	90 000,00	90 000,00	-10 000,00	-10 000,00
Fonctionnement	1 257 287,16	869 851,84	1 038 812,00	1 274 473,00	849 602,00	1 160 217,00	-189 210,00	-114 256,00
<i>dont SACD</i>	157 766,87	212 180,10	170 373,00	259 918,00	170 373,00	259 918,00	0,00	0,00
Intervention	180 446,00	125 145,72	150 000,00	223 560,00	110 400,00	248 560,00	-39 600,00	25 000,00
Investissement	17 246,34	20 236,26	61 300,00	61 300,00	42 800,00	42 800,00	-18 500,00	-18 500,00
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	2 130 367,87	1 690 622,19	1 970 112,00	2 279 333,00	1 696 802,00	2 145 577,00	-221 310,00	-81 756,00
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		105 358				-		

Tableau 2 : autorisations budgétaires

Recettes

RECETTES				
Montants Compte financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le BR n°2 et le BR n°1	
1 551 357,57	1 737 929,50	1 747 723,50	9 794,00	Recettes globalisées
573 000,00	572 832,00	572 832,00	-	Subvention pour charges de service public
		6 846,00	6 846,00	Autres financements de l'Etat
			-	Fiscalité affectée
807 861,00	903 908,00	906 856,00	2 948,00	Autres financements publics (AELB)
170 496,57	261 189,50	261 189,50	-	Recettes propres
154 420,67	260 189,50	260 189,50	-	<i>dont SACD</i>
			-	
244 622,80	171 159,00	173 338,54	2 179,54	Recettes fléchées*
-	-	-	-	Financements de l'Etat fléchés (PITE)
244 622,80	171 159,00	173 338,54	2 179,54	Autres financements publics fléchés (AELB)
-	-	-	-	Recettes propres fléchées
1 795 980,37	1 909 088,50	1 921 062,04	11 973,54	TOTAL DES RECETTES (C)
-	370 244,50	224 514,96	- 145 729,54	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

Tableau 6 - Situation patrimoniale

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecarts entre le BR n°2 et le BR n°1	PRODUITS	Montants Compte financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecarts entre le BR n°2 et le BR n°1
Personnel	627 798,48	675 000,00	647 000,00	-28 000,00	Subventions de l'Etat	573 000,00	572 832,00	572 832,00	0,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	79 712,42	100 000,00	90 000,00	-10 000,00	Fiscalité affectée				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	889 276,23	1 174 428,58	1 062 172,58	-112 256,00	Autres subventions (AELB)	1 052 483,80	1 075 067,00	1 080 194,54	5 127,54
<i>dont SACD</i>	68 222,40	170 373,53	170 373,53	0,00	Autres produits - Divers	195 279,47	171 000,00	171 000,00	0,00
Intervention	92 495,72	223 560,00	248 560,00	25 000,00	<i>dont SACD</i>	178 413,13	170 000,00	170 000,00	0,00
					Reprise sur amortissements	5 167,71			0,00
					Reprise de financement rattaché à un actif		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES (1)	1 609 570,43	2 072 988,58	1 957 732,58	-115 256,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	1 825 930,98	1 818 899,00	1 824 026,54	5 127,54
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	216 360,55	0,00	0,00	120 383,54	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	254 089,58	133 706,04	0,00
<i>dont SACD</i>	110 190,73				<i>dont SACD</i>	178 413,13	0,00	0,00	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	1 825 930,98	2 072 988,58	1 957 732,58	5 127,54	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	1 825 930,98	2 072 988,58	1 957 732,58	5 127,54

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecarts entre le BR n°2 et le BR n°1
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	216 360,55	- 254 089,58	- 133 706,04	120 383,54
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	37 233,23	50 000,00	50 000,00	-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 167,71			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs	15 200,00			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	6 869,42			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	226 356,65	- 204 089,58	- 83 706,04	120 383,54

Tableau 6 - Situation patrimoniale

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le BR n°2 et le BR n°1	RESSOURCES	Montants Compte financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le BR n°2 et le BR n°1
Investissements	20 236,26	61 300,00	42 800,00	-18 500,00	Financement de l'actif par l'État				
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00			
					Autres ressources	15 200,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	20 236,26	265 389,58	126 506,04	-138 883,54	TOTAL DES RESSOURCES (6)	241 556,65	0,00	0,00	0,00
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	221 320,39	0,00	0,00	138 883,54	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0,00	265 389,58	126 506,04	0,00

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	221 320	-265 390	- 126 506	138 884
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	406 690	-151 015	- 157 860	-6 846
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-185 370	-114 375	31 354	145 729
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	1 256 718	991 328	1 130 212	138 884
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	296 204	145 190	138 344	-6 846
Niveau final de la TRESORERIE	960 514	846 139	991 868	145 729

DÉCIDE

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **9 ETPT** sous plafond d'emplois législatif
- Montant des autorisations d'engagement : **1 696 802 €**
 - Personnel 694 000 €
 - Fonctionnement (hors personnel)..... 849 602 €
 - Interventions 110 400 €
 - Investissements 42 800 €
- Montant des crédits de paiement : **2 145 577 €**
 - Personnel 694 000 €
 - Fonctionnement (hors personnel)..... 1 160 217 €
 - Interventions 248 560 €
 - Investissements 42 800 €
- Montant des prévisions de recettes : **1 921 062,04 €**
- Montant du solde budgétaire : - **224 514,96 €**

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Variation de trésorerie : **31 354,38 €**
- Résultat patrimonial : - **133 706,04 €**
- Incapacité d'autofinancement : - **83 706,04 €**
- Variation de fonds de roulement : - **126 506,04 €**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Budget initial 2025



Tableau 2 : autorisations budgétaires

Dépenses

DEPENSES						
	Montants Budget N-1 BR1 - CA du 04/07/2024		Montants prévision d'exécution N-1 BR2		Montants Budget initial 2025	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	720 000	720 000	694 000	694 000	700 000	700 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>95 000</i>	<i>95 000</i>
Fonctionnement	1 038 812	1 274 473	849 602	1 160 217	1 249 746	1 211 098
<i>dont SACD</i>	<i>170 373</i>	<i>259 918</i>	<i>170 373</i>	<i>259 918</i>	<i>170 000</i>	<i>170 000</i>
Intervention	150 000	223 560	110 400	248 560	136 000	181 000
Investissement	61 300	61 300	42 800	42 800	69 500	69 500
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	1 970 112	2 279 333	1 696 802	2 145 577	2 155 246,00	2 161 598
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-				-

Tableau 2 : autorisations budgétaires

Recettes

RECETTES			
Montants Budget N-1 BR1 - CA du 04/07/2024	Montants prévision d'exécution N- 1 BR2	Montants Budget initial 2025	
1 737 930	1 747 724	1 649 832	Recettes globalisées
572 832	572 832	572 832	Subvention pour charges de service public
	6 846		Autres financements de l'Etat
			Fiscalité affectée
903 908	906 856	906 000	Autres financements publics (AELB)
261 190	261 190	171 000	Recettes propres
260 190	260 190	170 000	dont SACD
171 159	173 339	180 503	Recettes fléchées*
0	-		Financements de l'Etat fléchés
171 159	173 339	180 503	Autres financements publics fléchés (AELB)
			Recettes propres fléchées
1 909 089	1 921 062	1 830 334,81	TOTAL DES RECETTES (C)
370 245	224 514,96	331 263,19	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

Tableau 6 - Situation patrimoniale

Compte de résultat prévisionnel/exécuté*

CHARGES	Montants Budget N-1 BR1 - CA du 04/07/2024	Montants prévision d'exécution N-1 BR2	Montants Budget initial 2025	PRODUITS	Montants Budget N-1 BR1 - CA du 04/07/2024	Montants prévision d'exécution N-1 BR2	Montants Budget initial 2025
Personnel	675 000	647 000	657 000,00	Subventions de l'Etat	572 832	572 832	572 832,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	100 000	90 000	95 000,00	Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 174 429	1 062 173	1 304 098,00	Autres subventions (AELB)	1 075 067	1 080 195	1 086 502,81
<i>dont SACD</i>	170 374	170 374	170 000,00	Autres produits - Divers	171 000	171 000	171 000,00
Intervention	223 560	248 560	181 000,00	<i>dont SACD</i>	170 000	170 000	170 000,00
				Reprise sur amortissements			-
				Reprise de financement rattaché à un actif	0	0	
TOTAL DES CHARGES (1)	2 072 989	1 957 733	2 142 098,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	1 818 899	1 824 026,54	1 830 334,81
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	254 090	133 706,04	311 763,19
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 072 989	1 957 733	2 142 098,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 072 989	1 957 732,58	2 142 098,00

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget N-1 BR1 - CA du 04/07/2024	Montants prévision d'exécution N-1 BR2	Montants Budget initial 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 254 090	- 133 706	- 311 763,19
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	50 000	50 000	50 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	- 204 090	- 83 706	- 261 763,19

Tableau 6 - Situation patrimoniale

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget N-1 BR1 - CA du 04/07/2024	Montants prévision d'exécution N-1 BR2	Montants Budget initial 2025	RESSOURCES	Montants Budget N-1 BR1 - CA du 04/07/2024	Montants prévision d'exécution N-1 BR2	Montants Budget initial 2025
Insuffisance d'autofinancement	204 090	83 706	261 763,19	Capacité d'autofinancement	-	-	-
Investissements	61 300	42 800	69 500,00	Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
				Autres ressources (AELB)	-	-	-
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	265 390	126 506	331 263,19	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-		-
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	-	-	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	265 390	126 506	331 263,19

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget N-1 BR1 - CA du 04/07/2024	Montants prévision d'exécution N-1 BR2	Montants Budget initial 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 265 390	- 126 506	- 331 263,19
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 151 015	- 157 860	- 100 000,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 114 375	31 354	- 431 263,19
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	991 328	1 130 212	798 948,58
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	145 190	138 344	- 238 343,84
Niveau final de la TRESORERIE	846 139	991 868	560 604,74

Extrait délibération – BI -2025

DÉCIDE

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **9 ETPT** sous plafond d'emplois législatif
- Montant des autorisations d'engagement : **2 155 246 €**
 - Personnel 700 000 €
 - Fonctionnement (hors personnel)..... 1 249 746 €
 - Interventions 136 000 €
 - Investissements 69 500 €
- Montant des crédits de paiement : **2 161 598 €**
 - Personnel 700 000 €
 - Fonctionnement (hors personnel)..... 1 211 098 €
 - Interventions 181 000 €
 - Investissements 69 500 €
- Montant des prévisions de recettes : **1 830 334,81 €**
- Montant du solde budgétaire : - **331 263,19 €**

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Variation de trésorerie : - **431 263,19 €**
- Résultat patrimonial : - **311 763,19 €**
- Incapacité d'autofinancement : - **261 763,19 €**
- Variation de fonds de roulement : - **331 263,19 €**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Interventions financières



Interventions financières sur fonds propres

Référence	Libellé des opérations	Bénéficiaire	Taux	Montant
2024-05	Entretien de réseaux hydrauliques	ASA du marais de Mouillepied, Gros Aubier, du Devant et des Taures	80%	4 399,00 €
2024-06	Rénovation et adaptation d'ouvrages de petite hydraulique	ASA du marais de Mouillepied, Gros Aubier, du Devant et des Taures	30%	4 422,00 €
2024-07	Reconnexion de 3 baisses naturelles intéressantes pour des frayères à brochets	FDP 85	80%	7 674,72 €
2024-08	Reprise étanchéité du compartiment de la Dune et entretien de tertiaires privés	ASA des Grands marais de Triaize	55 %	14 721,85 €
2024-09	Modernisation de l'ouvrage du Cloubouet et des portes à la mer de la Brie	Syndicat des marais de la Brie et de la Pénissière	50%	17 335,10 €
TOTAL				48 552,67 €

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 04 juillet 2024

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture météorologique et hydraulique

Décisions budgétaires

- Budget rectificatif 2024 n°2 (délibération)
- Budget initial 2025 (délibération)
- Interventions (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Évaluation du CT Cadre 2020-2025 (délibération)
- Convention avec la Safer Nouvelle-Aquitaine (délibération)
- Animation des MAEC 2025 (délibération)
- Appels à projets des PAEC Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire 2025 (délibération)
- Convention annuelle 2025 d'animation Natura 2000 (délibération)

Fonctionnement de l'établissement

- Mise en place des bulletins de salaire dématérialisés (délibération)

Questions diverses

Calendrier des prochaines réunions

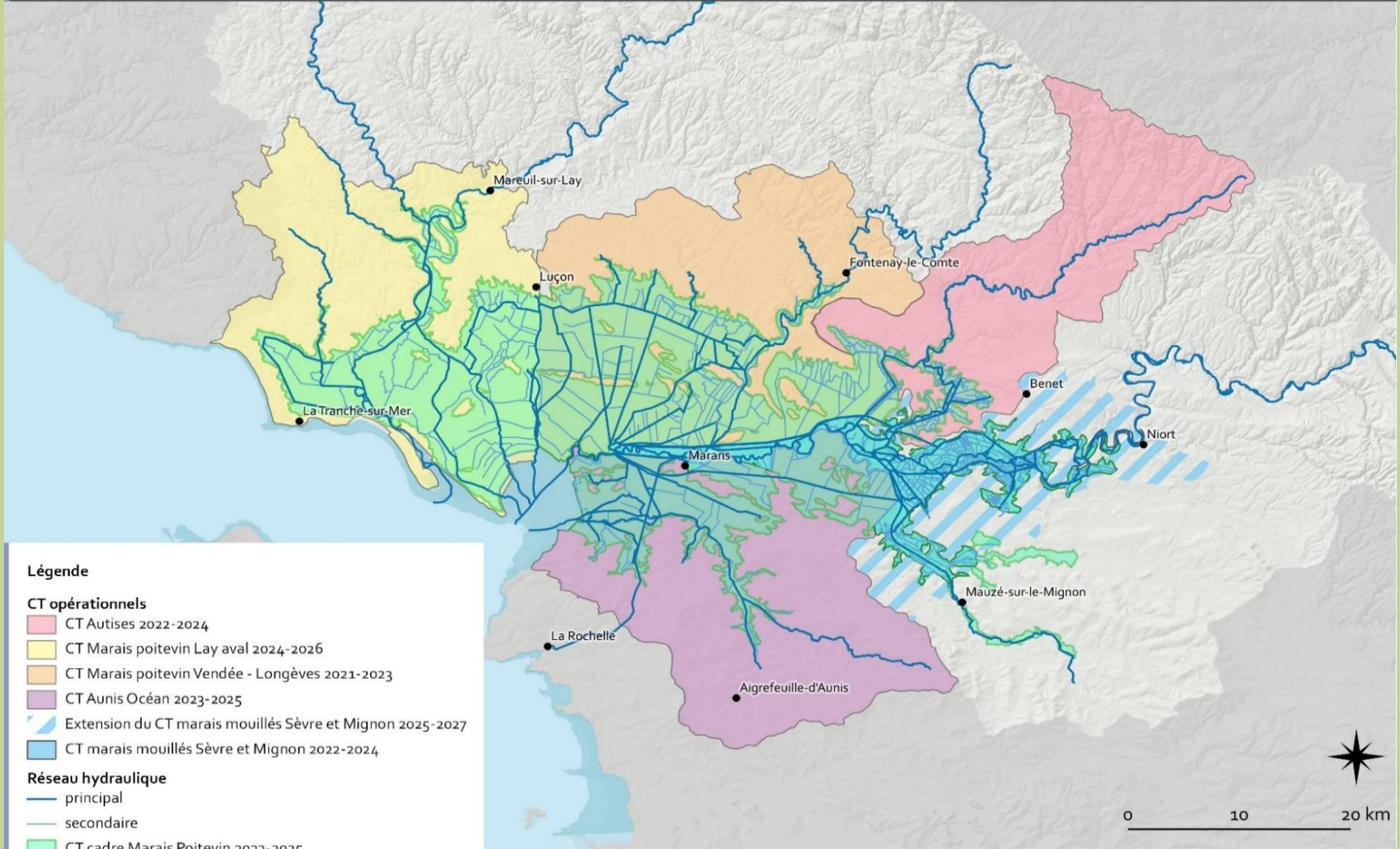


Évaluation du CT Cadre 2020-2025

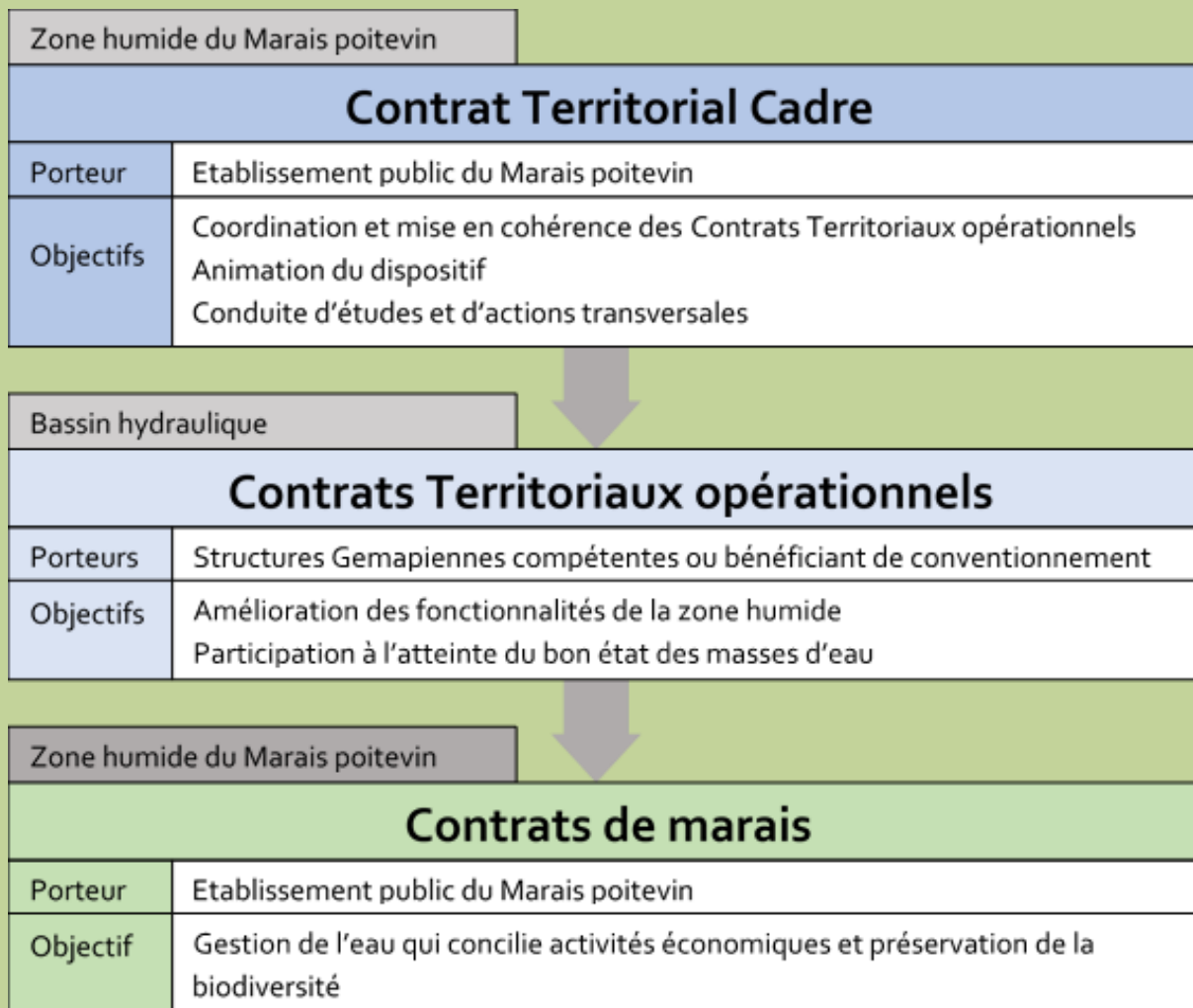


Contrats territoriaux opérationnels

Périmètres



L'articulation CT cadre / CT opérationnels



Les axes prioritaires développés par le CT cadre

- Orientations communes des CT opérationnels :
 - Contenu des études préalables
 - Principes de cohérence entre les CT
 - Conditionnalité des aides financières
- Actions transversales :
 - Interventions foncières
 - Animation et communication
 - Études transversales de suivi et d'amélioration de la connaissance
 - Création d'outils communs
- Suivi et évaluation des CT :
 - À l'échelle du CT cadre
 - À l'échelle des CT opérationnels

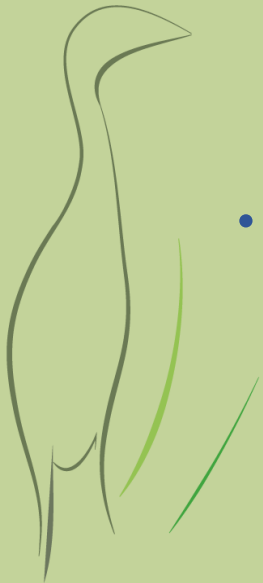


Thématique	Action	Intitulé	Maître d'ouvrage	Montant
Outils communs	N°1	Étude bilan et évaluation commune des CTMA cadre et opérationnels	EPMP	150 000
	N°2	Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	EPMP	25 000
	N°14	Guide sur la végétation aquatique et la végétation des berges	EPMP	15 000
Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides	N°3	Suivi des niveaux d'eau - Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)	EPMP	580 957
	N°4	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Suivi des habitats et des espèces pour évaluer les actions de gestion de la zone humide	PNR	1 500 000
		Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Lien gestion de l'eau et biodiversité	EPMP	973 855
		Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Effets de l'orientation de la gestion de l'eau sur la biodiversité et la fonctionnalité de la zone humide	EPMP	581 000
	N°5	Suivi des sources de bordures	EPMP	150 000
	N°13	Valorisation des prairies du Marais poitevin - synthèse bibliographique	EPMP	67 200
Interventions foncières	N°6	Définition et animation d'une stratégie foncière à l'échelle du Marais poitevin	EPMP	-
	N°7	Opérations foncières (études, acquisitions, animation, veille, échanges, mobilités, etc.)	EPMP	600 000
	N°8	Animation foncière CREN Poitou-Charentes et CEN Pays de la Loire	CEN NA	450 611
			CEN PdL	
	N°9	Acquisitions foncières	CELRL, CEN NA, CEN PdL, FDC85, LPO, LPO85	3 540 000
Planification	N°10	Préfiguration du plan d'actions GSF (suite PARMM)	PNR	50 000
	N°11	Élaboration du plan climat Marais poitevin - zone humide littoral	PNR	130 000
Communication	N°12	Sensibilisation à la préservation de la zone humide	PNR	210 000

- Objectifs :
 - Un bilan unique
 - Une vision globale à l'instant « t »
 - Une méthode commune :
 - Pour apprécier l'état des fonctionnalités de la zone humide
 - Pour apprécier l'efficacité des CT
 - Evaluer le CT cadre et les CT opérationnels
- Action portée par l'EPMP, confiée à un prestataire extérieur et menée en collaboration avec :
 - Les porteurs de CT opérationnels
 - Les maîtres d'ouvrage
 - L'AELB et le FMA
 - Les porteurs de SAGE



- Cahier des charges construit à partir :
 - Du guide d'évaluation des contrats territoriaux de l'AELB
 - Des CCTP qui ont servi à établir les bilans précédents
- Cahier des charges qui s'appuie sur :
 - Les outils communs développés lors du précédent bilan ou durant la durée du CT cadre
 - Les résultats des actions d'amélioration de la connaissance inscrites dans le CT cadre (SIGT, OPN, indicateur trophique...)
 - Les études préalables (bilan CTMA cadre, état 0,...)
- Cahier des charges qui comprend :
 - Un volet technico-financier
 - Un volet organisationnel
 - Un volet technique



- Contexte calendaire contraint :
 - L'étude doit permettre d'orienter la prochaine contractualisation dès 2026...
 - Ce qui suppose un rendu des principales conclusions mi-2025
- Volonté de cibler l'étude sur certains points d'intérêts
 - Identification de questions évaluatives spécifiques
 - Auxquelles le prestataire devra répondre
 - Pour chacun des 3 volets
 - Et de manière globale : analyse critique du bilan



Les 3 volets de l'étude

- Technico-financier :
 - Bilan des actions engagées au regard du prévisionnel
 - Interrogation sur les écarts entre la programmation et le réalisé
- Organisationnel :
 - Analyse de l'organisation mise en place au sein des CT
 - Analyse de l'articulation CT cadre/CT opérationnels
- Technique :
 - Rendre compte du fonctionnement de la zone humide
 - Rendre compte du bon état des masses d'eau et de l'atteinte de ce bon état
 - Mesurer les effets des CT sur l'amélioration du fonctionnement
 - Evaluer les règles de gestion de l'eau



- Le rendu final sera constitué principalement d'un rapport pour chaque volet qui contiendra :
 - Une vision globale du fonctionnement de la ZH et de son amélioration suite aux CT cadre et CT opérationnels ;
 - Une vision globale de l'amélioration des masses d'eau suite aux actions du CT cadre et des CT opérationnels
 - Une vision à l'échelle de chaque CT opérationnel sur leurs effets pour l'amélioration de la ZH et des masses d'eau
 - Des éléments de réponse aux questionnements guidant cette étude.
- Une analyse critique qui devra apporter :
 - Des propositions aux porteurs du CT cadre et des CT opérationnels sur les marges de progrès possibles
 - Une vision prospective, pour servir de base à de nouvelles programmations aux CT cadre et CT opérationnels.
 - Selon l'écart entre l'état des masses d'eau et le bon état écologique, une définition des grandes orientations/actions à travailler.
- Ainsi qu'une fiche de synthèse de ces 3 volets (30 pages)



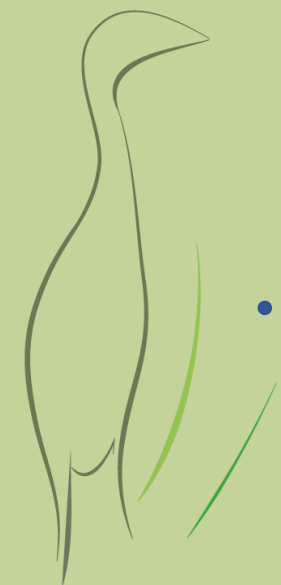
- Des réunions de suivi régulières sont prévues dans la prestation :
 - 2 comités de pilotage

Copil	Objet
1	Validation des volets technico-financier et organisationnel
2	Validation du bilan

- 3 comités techniques

Cotech	Objet
1	Réunion de lancement - examen de la feuille de route du prestataire
2	Cadrage du bilan technique
3	Examen du bilan

- Sont aussi prévues des restitutions
 - Lors des comités de pilotage de chaque CT opérationnel
 - Lors des 3 CLE de SAGE



- Une étude sur 8 mois

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8
Lancement de l'étude								
Volet technico-financier								
Volet organisationnel								
Volet technique								
Rédaction								
Validation et rendu final								
Cotech								
Copil								
Copil CT cadre								

- Démarrage février 2025
- Validation volet technico financier et organisationnel en mai pour reprogrammation AT cadre
- Validation volet technique et rendu final en septembre



Le bilan unique – coût et perspectives

- Coût estimé à 125 000 € financé par :
 - L'AELB à hauteur de 70 %
 - L'EPMP sur ses fonds propres
- Conclusion qui doit aboutir à :
 - La définition d'une feuille de route
 - L'identification de priorités
- Prémices à une éventuelle nouvelle programmation pour les porteurs de CT



Convention avec la Safer Nouvelle-Aquitaine



Rappel du contexte de partenariat avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine (SAFER NA)

- Stratégie foncière élaborée sur le Marais poitevin, validée en 2021.
- Mobilisation de l'outil foncier par l'EPMP afin d'accompagner les évolutions en matière de gestion de l'eau notamment au profit d'une réorganisation de l'occupation du sol (substitution de points bas cultivés par exemple).
- Partenariat avec les SAFER développé depuis 2012, en visant en particulier le secteur des marais de Nuillé - Anais.
- Actuelle convention avec la SAFER NA en vigueur jusqu'au 31/12/2024.
- Proposition d'une nouvelle convention pour couvrir les 5 prochaines années



Objectifs et actions mobilisables dans le cadre de cette convention

1. La connaissance du territoire avec les actions possibles suivantes :

- l'animation et les expertises foncières préalables via sollicitation de l'EPMP par une lettre de commande sur un périmètre donné ;
- la veille et l'observation foncière avec notamment l'adhésion au portail Vigifoncier ainsi que la maintenance du portail commun Marais poitevin.

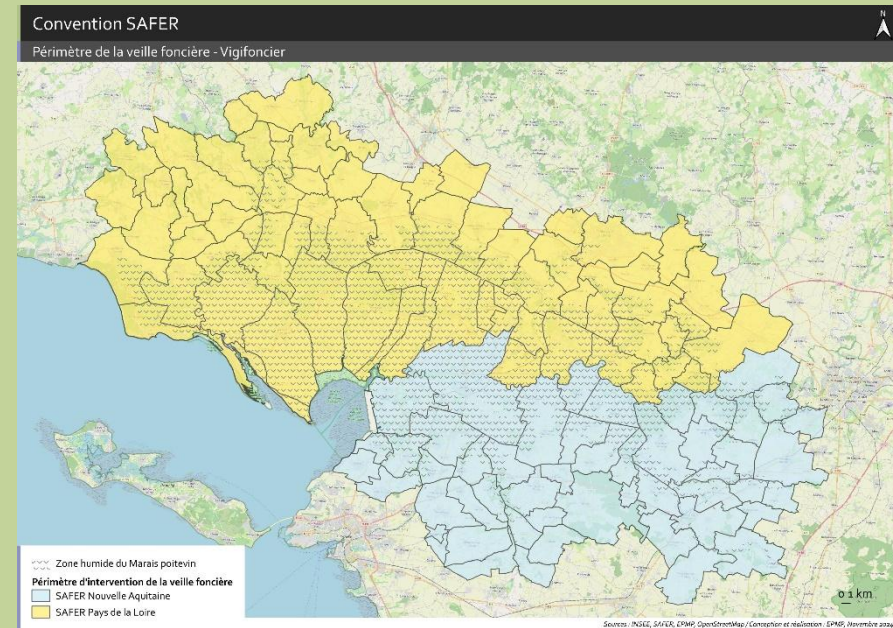
2. La maîtrise de ce territoire avec :

- les modalités d'usage du droit de préemption de la SAFER ;
- les prestations de négociation et recueil de convention ou protocole d'accord ;
- la constitution de réserves foncières (acquisition, revente et échanges).

3. La gestion de ce territoire avec en particulier la mise en location temporaire des biens acquis par la SAFER pour le compte de l'EPMP.



- Cette convention fixe également la rémunération due pour chaque type d'action mobilisée par l'EPMP
- D'autre part, elle fixe les modalités d'adhésion à la veille foncière via Vigifoncier :
 - Sur l'ensemble des communes de la zone humide 17-79 pour un coût de 7 500 € HT.
 - Pour mémoire, côté 85, la veille sur les communes de la zone humide était de 7 409,92 € HT en 2023.



Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 04 juillet 2024

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture météorologique et hydraulique

Décisions budgétaires

- Budget rectificatif 2024 n°2 (délibération)
- Budget initial 2025 (délibération)
- Interventions (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Évaluation du CT Cadre 2020-2025 (délibération)
- Convention avec la Safer Nouvelle-Aquitaine (délibération)
- [Animation des MAEC 2025 \(délibération\)](#)
- Appels à projets des PAEC Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire 2025 (délibération)
- Convention annuelle 2025 d'animation Natura 2000 (délibération)

Fonctionnement de l'établissement

- Mise en place des bulletins de salaire dématérialisés (délibération)

Questions diverses

Calendrier des prochaines réunions



Animation des MAEC 2025

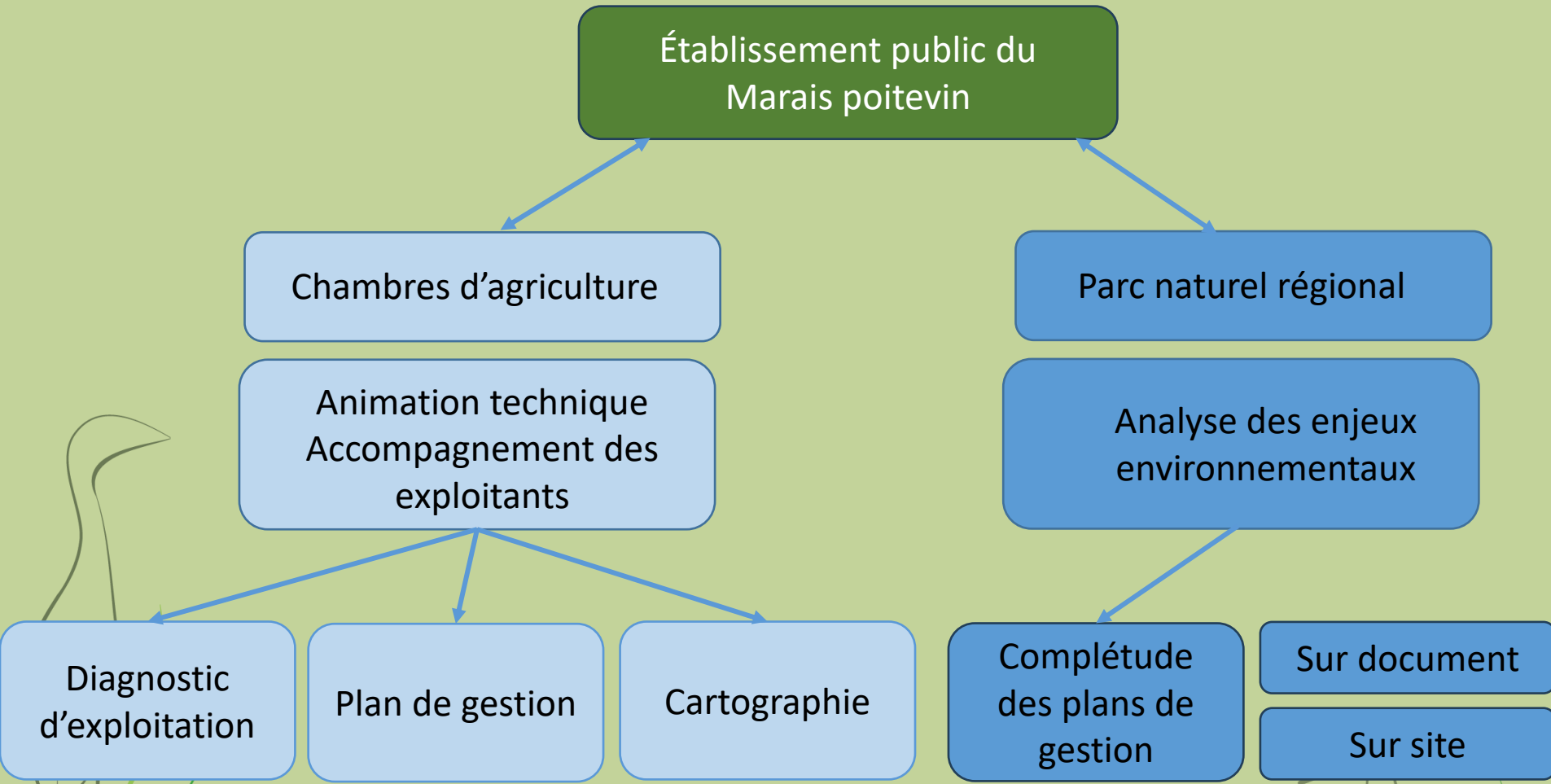


L'animation des MAEC sur le territoire

- L'EPMP est porteur du projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) :
 - Construit et dépose les PAEC (2 régions)
 - Préside le comité de pilotage
- L'animation du dispositif agroenvironnemental est confiée
 - aux 2 Chambres d'agriculture
 - au Parc naturel régional du Marais poitevin
- Se traduit par :
 - une réponse aux appels à projets pour l'animation du dispositif agroenvironnemental
 - la passation de conventions entre l'EPMP, les Chambres d'agriculture et le Parc naturel régional



L'animation des MAEC sur le territoire



Les appels à projet pour l'animation du dispositif agro-environnemental

- Appels à projet « Animation 2025 »
 - Pays de la Loire >> réponse pour le 30/09/202
 - Nouvelle-Aquitaine >> pas d'appel à projet

Principaux éléments de l'appel à projet		Pays de la Loire
Financement		MASA – 50 % EPMP – 50 %
Structures éligibles		Opérateur Animateurs
Dépôt des dossiers		Opérateur – chef de file
Dépenses éligibles	Élaboration du PAEC	
	Animation collective	
	Accompagnement individuel	
	Formation	

L'animation prévue en 2025

- Le nombre de jours

	Total (jours)	EPMP	Chambre des Pays de la Loire	Chambre interdépartementale 17 79	PNR MP
Pays de la Loire	169,5	16	60,25		93,25
Nouvelle-Aquitaine	80,0			45	35,00
Total	249,5	16	124,75	45	128,25

- Animation moins importante en 2025 – 3ème année de programmation, en lien avec les dossiers envisagés

Nombre de dossiers	Pays de la Loire	Nouvelle-Aquitaine
Nouveaux dossiers	50	15
Actualisation de dossiers	30	15

Le plan de financement

- Dépenses (euros)

	Total (euros)	EPMP	Chambre des Pays de la Loire	Chambre interdéparte mentale 17 79	PNR MP
Pays de la Loire	69 228	6 416	29 462		25 849
Nouvelle-Aquitaine	27 452			17 750	9 702
Total	96 680				

- + 7 500 € fléchés sur de la prestation dans le cadre des formations

Le plan de financement

- Recettes (euros)

Pays de la Loire		Nouvelle-Aquitaine
EPMP	DRAAF Pays de la Loire	EPMP
37 745	33 482	27 452
52 %	48 %	100 %



- Deux conventions technico-financières qui lie l'EPMP, le PNR MP et la CA des Pays de la Loire
 - Elles fixent :
 - le cadre du partenariat
 - Les modalités d'accompagnement
 - Le partage des missions entre les partenaires
 - Le temps consacré à l'animation et le coût pour la convention technico-financière
- >> Nécessité de délibérer sur :
- L'appel à projet pour l'animation du dispositif en Pays de la Loire
 - Les conventions d'animation





Établissement public
du Marais poitevin



Établissement public du Marais poitevin
Conseil d'administration du 26 novembre 2024
Séance plénière n°40

Délibération n° 2024-20 : Animation des MAEC 2025

- Vu le décret n° 2011- 912 du 29 juillet 2011 relatif à l'Établissement public du Marais poitevin ;
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2024 portant suppléance du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu la réponse à l'appel à projets pour l'animation des mesures agroenvironnementales et climatiques déposée auprès de la DRAAF des Pays de la Loire ;
- Vu les projets de conventions relatives à l'animation des mesures agroenvironnementales et climatiques en Pays de la Loire et en Nouvelle-Aquitaine ci-annexés ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Marais poitevin délibérant valablement

DÉCIDE

Article 1 :

Les projets de conventions entre l'EPMP, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, la Chambre interdépartementale d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres et le Parc naturel régional du Marais poitevin portant sur l'animation du dispositif MAEC du Marais poitevin pour la campagne 2025 sont approuvés.

Article 2 :

La demande de subventions pour l'animation des mesures agroenvironnementales et climatiques en Pays de la Loire est approuvée, ainsi que les plans de financement en Pays de la Loire et en Nouvelle-Aquitaine.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 04 juillet 2024

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture météorologique et hydraulique

Décisions budgétaires

- Budget rectificatif 2024 n°2 (délibération)
- Budget initial 2025 (délibération)
- Interventions (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Évaluation du CT Cadre 2020-2025 (délibération)
- Convention avec la Safer Nouvelle-Aquitaine (délibération)
- Animation des MAEC 2025 (délibération)
- [Appels à projets des PAEC Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire 2025](#) (délibération)
- Convention annuelle 2025 d'animation Natura 2000 (délibération)

Fonctionnement de l'établissement

- Mise en place des bulletins de salaire dématérialisés (délibération)

Questions diverses

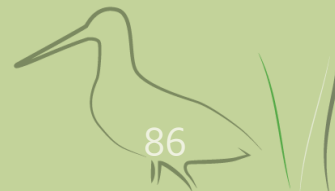
Calendrier des prochaines réunions



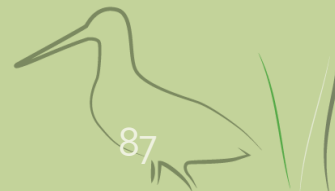
Appels à projets des PAEC 2025 Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire



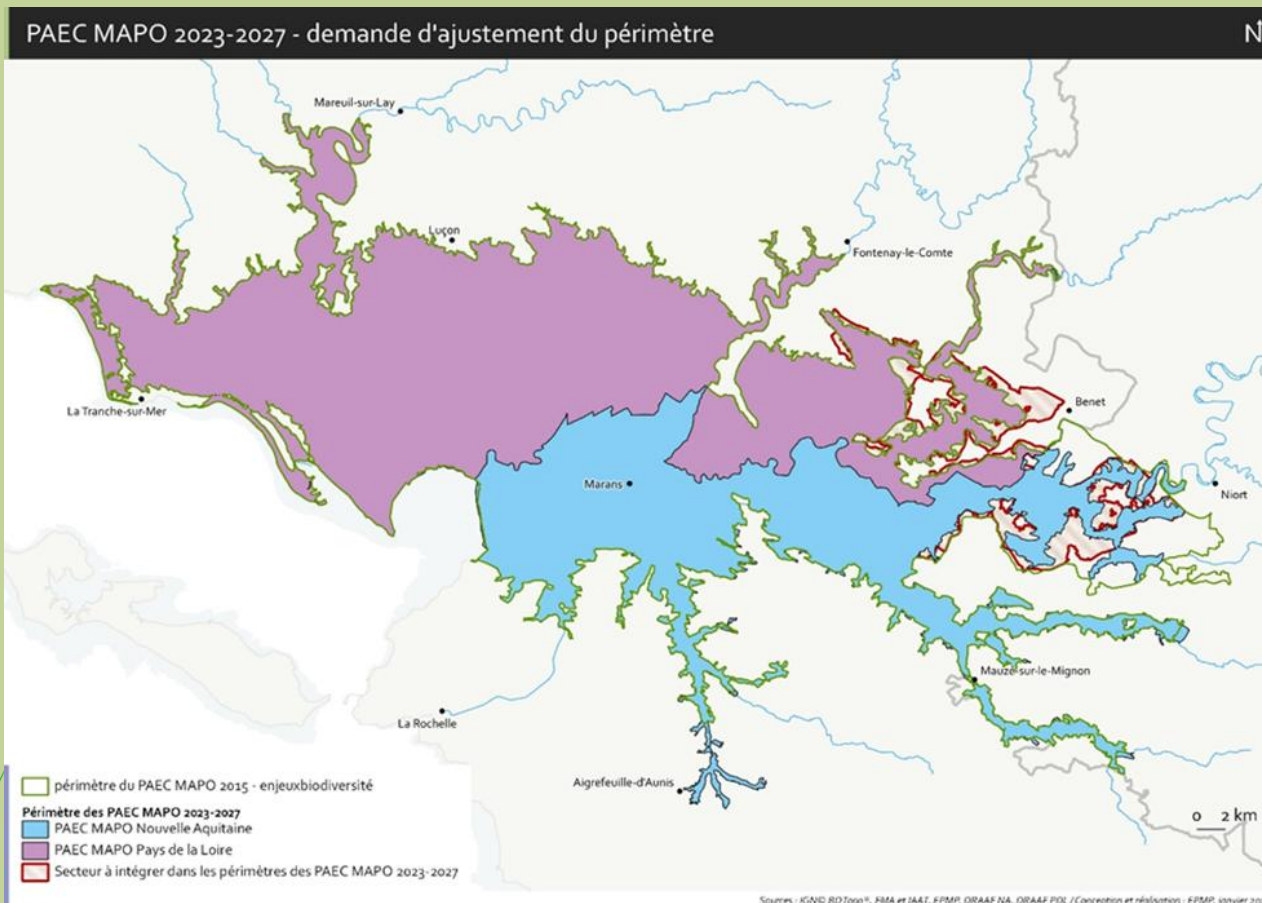
- L'EPMP est opérateur des projets agroenvironnementaux et climatiques sur la zone humide depuis 2015
 - Appui des Chambres d'agriculture et du PNR MP pour l'animation du dispositif
- Nouveau cadre 2023-2027
 - PSN avec des cahiers des charges nationaux
 - Stratégies régionales
 - Gestion des enveloppes budgétaires par les DRAAF
- 2 PAEC ouverts en 2023 en réponse aux appels à projets ouverts sur les deux régions
 - Enjeu biodiversité



- Objectifs retenus
 - Maintenir les prairies du marais et conforter les élevages
 - Conserver le caractère humide des prairies
 - Soutenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
 - Conserver et valoriser les habitats connexes
 - Maintenir les infrastructures agroécologiques
- Objectifs :
 - Quantitatifs :
 - Maintien des surfaces en prairie
 - Qualitatifs :
 - Habitats et espèces d'intérêt communautaire
 - Mise en synergie des MAEC avec les objectifs du SDAGE (gestion des niveaux d'eau)



- Périmètre retenu : zone humide et site Natura 2000



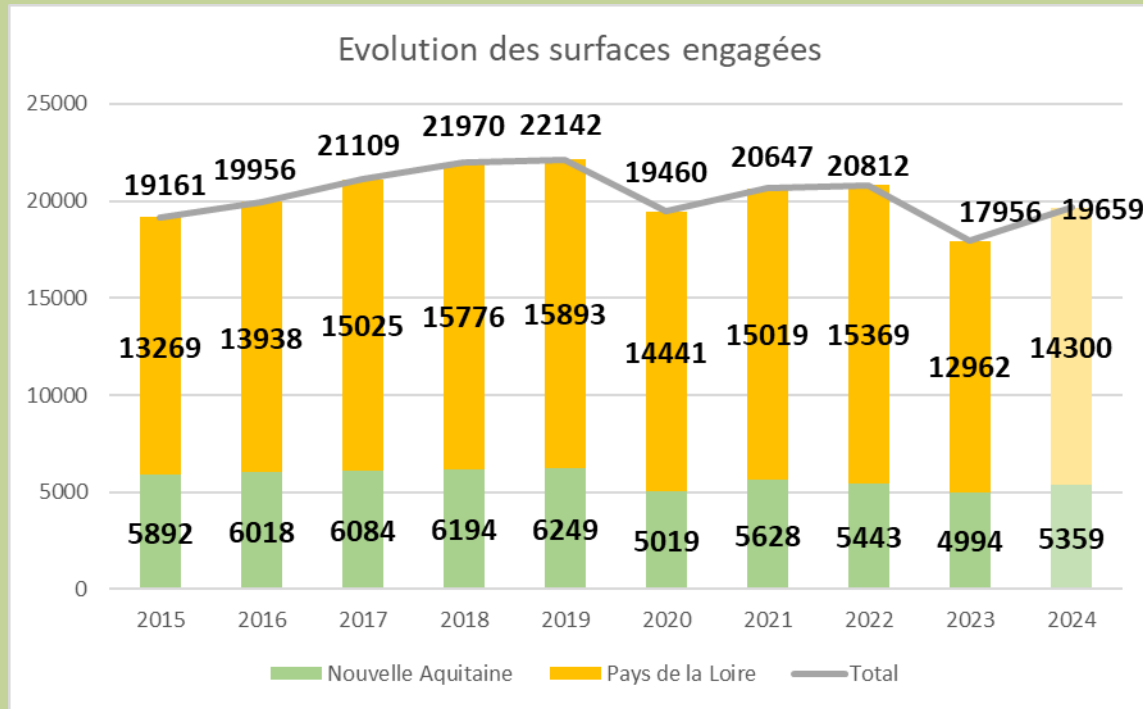
Liste des mesures localisées proposées

Préservation des prairies	MHU1
	MHU2
	MHU4
	CPRA
Préservation des espèces	ESP1
	ESP3
	ESP4
IAE	Fossé
	Mares
	Haies

- 19 659 ha engagés (estimation issue de l'animation) :
 - 14 300 ha en Pays de la Loire
 - 5359 ha en Nouvelle-Aquitaine
- En comparaison :
 - Objectifs fixés dans les PAEC : 21 035 ha
 - Surfaces contractualisées en 2019 : 22 142 ha
- Premiers retours de la campagne 2024 :
 - Contractualisation en dessous des attentes
 - Contractualisation des Mesures Niveau MHU1 plus importante que le prévisionnel
 - Attractivité pour les nouvelles mesures IAE (même si moindres par rapport aux espérances)
 - Campagne de formations assurée (13 sessions organisées)

		Estimations			Engagés réels			% engagés/estimés
		Région Pays de la Loire	Région Nouvelle-Aquitaine	Total PAEC Marais poitevin	Région Pays de la Loire	Région Nouvelle-Aquitaine	Total PAEC Marais poitevin	
Préservation des prairies	MHU1	500 ha	300 ha	800	838	190,62	1028,62	128,58%
	MHU2	1 500 ha	400 ha	1900	387	255,45	642,45	33,81%
	MHU4	10 ha	5 ha	15	147	0	147,00	980,00%
	CPRA	10 ha	15 ha	25	0	52,2	52,20	208,80%
Préservation des espèces	ESP1	100 ha	100 ha	200	261	128,93	389,93	194,97%
	ESP3	5 ha	5 ha	10	6	36,19	42,19	421,90%
	ESP4	5 ha	2 ha	7	0	8,2	8,20	117,14%
Total		2 020 ha	720 ha	2740			2310,59	84,33%

PAEC – Bilan de la campagne 2024



- Continuité du dispositif
 - Dont les mesures liées aux infrastructures en Pays de la Loire (fossé, haie et mare)
 - Appels à projet PAEC 2025
 - Nouvelle-Aquitaine >> 22 novembre
 - Pays de la Loire >> 20 novembre
 - L'EPMP a répondu aux deux appels à projets
 - Maintien des objectifs affichés
 - Maintien des mesures prévues initialement
 - Maintien du dispositif d'animation
- >> Objectif : retrouver les surfaces perdues



PAEC – Campagne 2025

Besoins exprimés

- Nombre de dossiers

	Pays de la Loire	Nouvelle-Aquitaine
Nouveaux dossiers	50	15
Actualisation de dossiers	30	15

- Surfaces

		Pays de la Loire	Nouvelle-Aquitaine	Total PAEC Marais poitevin
Préservation des prairies	MHU1	1000 ha	240 ha	1240 ha
	MHU2	500 ha	320 ha	820 ha
	MHU4	200 ha	2 ha	202 ha
	CPRA	100 ha	30 ha	130 ha
Préservation des espèces	ESP1	300 ha	80 ha	380 ha
	ESP3	5 ha	3 ha	8 ha
	ESP4	5 ha	5 ha	12 ha
IAE	Fossé	50 km	8 km	58 km
	Mares	10 u	6 u	16 u
	Haies	5 km		5 km
Total*		2 110 ha	592 ha	2 702 ha

PAEC – Campagne 2025

Besoins exprimés

- Surface :
 - 2 110 ha en Pays de la Loire
 - 592 ha en Nouvelle-Aquitaine
- Besoins financiers de 2 870 974 € (sur 5 ans) :
 - 2 205 146 € pour la région Pays de la Loire ;
 - 665 828 € pour la région Nouvelle-Aquitaine





Établissement public
du Marais poitevin



Établissement public du Marais poitevin
Conseil d'administration du 26 novembre 2024
Séance plénière n°40

Délibération n° 2024-21 : Appels à projet des PAEC Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire 2025

- Vu le décret n° 2011- 912 du 29 juillet 2011 relatif à l'Établissement public du Marais poitevin ;
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2024 portant suppléance du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu les dossiers de candidature portant projet agro-environnemental et climatique pour le Marais poitevin sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire ci-annexés ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Marais poitevin délibérant valablement

DÉCIDE

Article 1 :

Les dossiers de candidature portant projet agro-environnemental et climatique pour le Marais poitevin en 2025 sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire est approuvé.

Article 2 :

Le directeur de l'établissement est autorisé à compléter avec la présente délibération les dossiers de candidature déposés dans chacun des appels à projets régionaux concernés.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 04 juillet 2024

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture météorologique et hydraulique

Décisions budgétaires

- Budget rectificatif 2024 n°2 (délibération)
- Budget initial 2025 (délibération)
- Interventions (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Évaluation du CT Cadre 2020-2025 (délibération)
- Convention avec la Safer Nouvelle-Aquitaine (délibération)
- Animation des MAEC 2025 (délibération)
- Appels à projets des PAEC Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire 2025 (délibération)
- [Convention annuelle 2025 d'animation Natura 2000 \(délibération\)](#)

Fonctionnement de l'établissement

- Mise en place des bulletins de salaire dématérialisés (délibération)

Questions diverses

Calendrier des prochaines réunions



Convention d'animation Natura 2000 - 2025



Mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB)

- L'EPMP est opérateur du site Natura 2000 du Marais poitevin :
 - Préside les comités de pilotage
 - Elabore le document d'objectifs
 - S'assure de la mise en œuvre du document d'objectifs
- L'animation du site est confiée au Parc naturel régional du Marais poitevin



- Convention triennale cadre EPMP/ PNR (à mettre à jour – chantier 2025)
- Des conventions annuelles d'application:
 - Concernant le volet Natura 2000, la convention d'application 2024 porte sur
 - L'animation du dispositif
 - La mise en place de supports de communication



Contenu de la convention d'application

- Animation du dispositif :

Thématique	Nombre de jours
Animation et communication	46
Assistance technique	130
Suivis et amélioration des connaissances	89
Assistance administrative	45

- Support de communication :

- Lettre Natura 2000

- Montant :

- 115 320 € pour 310 jours de travail
- 4 735 € pour le volet communication





**Établissement public du Marais poitevin
Conseil d'administration du 26 novembre 2024
Séance plénière n°40**

Délibération n° 2024-22 : Convention annuelle 2025 d'animation Natura 2000

- Vu le décret n° 2011- 912 du 29 juillet 2011 relatif à l'Établissement public du Marais poitevin ;
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2024 portant suppléance du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu le projet de convention d'application relative à l'animation Natura 2000 ci-annexé ;

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Marais poitevin délibérant valablement

DÉCIDE

Article 1 :

La convention annuelle 2025 d'application relative à l'animation Natura 2000 est approuvée.

Article 2 :

Le directeur de l'établissement est autorisé à signer cette convention.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 04 juillet 2024

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture météorologique et hydraulique

Décisions budgétaires

- Budget rectificatif 2024 n°2 (délibération)
- Budget initial 2025 (délibération)
- Interventions (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Évaluation du CT Cadre 2020-2025 (délibération)
- Convention avec la Safer Nouvelle-Aquitaine (délibération)
- Animation des MAEC 2025 (délibération)
- Appels à projets des PAEC Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire 2025 (délibération)
- Convention annuelle 2025 d'animation Natura 2000 (délibération)

Fonctionnement de l'établissement

- Mise en place des bulletins de salaire dématérialisés (délibération)

Questions diverses

Calendrier des prochaines réunions



Mise en place des bulletins de salaire dématérialisés



Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 04 juillet 2024

Actualités

- Actualités de l'établissement
- Conjoncture météorologique et hydraulique

Décisions budgétaires

- Budget rectificatif 2024 n°2 (délibération)
- Budget initial 2025 (délibération)
- Interventions (délibération)

Stratégie de l'établissement

- Évaluation du CT Cadre 2020-2025 (délibération)
- Convention avec la Safer Nouvelle-Aquitaine (délibération)
- Animation des MAEC 2025 (délibération)
- Appels à projets des PAEC Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire 2025 (délibération)
- Convention annuelle 2025 d'animation Natura 2000 (délibération)

Fonctionnement de l'établissement

- Mise en place des bulletins de salaire dématérialisés (délibération)

Questions diverses

Calendrier des prochaines réunions



Questions diverses



- Comité de pilotage des PAEC du Marais poitevin, le 03/12/2024
- Réunion annuelle du GTG1, le 10/12/2024
- Réunion Bazoin/Carreau d'Or, le 12/12/2024
- Comité de pilotage Natura 2000, le 23/01/2025
- Conseil d'administration, les 11/03, 03/07 et 27/11/2025



Conseil d'administration

Établissement public du Marais poitevin

Merci de votre participation !

